

**Organe subsidiaire de mise en œuvre****Budget-programme pour l'exercice biennal 2022-2023****Proposition de la Secrétaire exécutive****Résumé*

Le présent document décrit le budget-programme proposé par la Secrétaire exécutive pour l'exercice biennal 2022-2023.

L'exercice biennal 2022-2023 sera déterminant s'agissant de parvenir à un niveau accru d'ambition au titre de l'Accord de Paris par le dialogue intergouvernemental, l'appui aux processus techniques et aux institutions, et la gestion et la mise en commun des données et de l'information. Consciente des difficultés financières imposées par la pandémie de maladie à coronavirus 2019, la Secrétaire exécutive a suivi cependant une démarche responsable et mesurée dans l'établissement du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2022-2023.

En conséquence, le budget de base proposé pour la Convention, le Protocole de Kyoto et l'Accord de Paris d'après un scénario de croissance nulle, en tenant compte de l'augmentation des dépenses d'origine statutaire et autres dépenses inévitables, est estimé à 62,3 millions d'euros pour l'exercice biennal 2022-2023. Ainsi qu'il a été prescrit, le document présente aussi un scénario de croissance nominale nulle qui maintient le budget de base total à hauteur du montant des ressources approuvées pour 2020-2021, soit 59,7 millions d'euros.

Outre les renseignements détaillés figurant dans le présent document sur la méthode suivie pour établir le projet de budget-programme et ses différentes composantes, les deux additifs à celui-ci donnent des précisions complémentaires sur le programme de travail du secrétariat et les ressources nécessaires à celui-ci, et le budget du relevé international des transactions.

On trouvera d'autres données et renseignements complémentaires concernant le budget-programme pour 2022-2023 sur le site Web de la Convention à l'adresse <https://unfccc.int/about-us/budget>.

* Le présent document a été soumis après la date prévue en raison des consultations internes approfondies qui ont été nécessaires pour l'achever.



Table des matières

	<i>Page</i>
Abréviations et acronymes	3
I. Contexte	4
II. Présentation du budget-programme pour l'exercice biennal 2022-2023	5
A. Vue d'ensemble.....	5
B. Mesures que pourrait prendre l'Organe subsidiaire de mise en œuvre.....	7
III. Méthode d'établissement du budget pour 2022-2023	8
A. Rôle du secrétariat	8
B. Objectifs pour l'exercice biennal 2022-2023	9
C. Méthode et processus d'élaboration du budget pour 2022-2023	10
IV. Vue d'ensemble du financement et de la dotation en personnel	13
A. Budget intégré	13
B. Budget de base	14
C. Budget additionnel.....	18
D. Budget du relevé international des transactions.....	19
E. Fonds d'affectation spéciale pour la participation au processus découlant de la Convention.....	20
F. Fonds d'affectation spéciale du mécanisme pour un développement propre.....	20
G. Budgets des autres fonds d'affectation spéciale et des comptes spéciaux.....	20
 Annexes	
I. Renseignements complémentaires sur la méthode budgétaire fondamentale	23
II. Description des activités récurrentes à long terme (catégorie 2) à financer au moyen du budget additionnel selon les scénarios de croissance réelle nulle et de croissance nominale nulle	26
III. Différences entre les crédits inscrits au budget de base approuvé pour 2020-2021, au budget de base modifié pour 2020-2021 et au budget proposé pour 2022-2023 selon les scénarios de croissance réelle nulle et de croissance nominale nulle	28
IV. État récapitulatif la répartition des fonds de base et des fonds additionnels par ligne de crédit ...	30
V. Vue d'ensemble des projets et du financement nécessaire au titre du Fonds d'affectation spéciale pour les activités complémentaires pour l'exercice biennal 2022-2023 selon le scénario de croissance réelle nulle	32
VI. Budget conditionnel pour les services de conférence.....	34
VII. Barème indicatif des contributions des Parties à la Convention et à l'Accord de Paris pour l'exercice biennal 2022-2023.....	35
VIII. Barème indicatif des contributions des Parties au Protocole de Kyoto pour l'exercice biennal 2022-2023	40

Abréviations et acronymes

AAC	Action pour l'autonomisation climatique
CDN	Contribution déterminée au niveau national
CET	Comité exécutif de la technologie
CKI	Comité d'experts de Katowice sur les impacts des mesures de riposte mises en œuvre
CMA	Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris
CMP	Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto
COP	Conférence des Parties
COVID-19	Maladie à coronavirus 2019
CPF	Comité permanent du financement
Fonds de Bonn	Fonds d'affectation spéciale pour la contribution annuelle spéciale du Gouvernement allemand
GCE	Groupe consultatif d'experts
GES	Gaz à effet de serre
GIEC	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
Groupe d'experts des PMA	Groupe d'experts des pays les moins avancés
MDP	Mécanisme pour un développement propre
PNA	Plan national d'adaptation
REDD-plus	Réduction des émissions résultant du déboisement ; réduction des émissions résultant de la dégradation des forêts ; préservation des stocks de carbone forestiers ; gestion durable des forêts ; renforcement des stocks de carbone forestiers (décision 1/CP.16, par. 70)
RH	Ressources humaines
RIT	Relevé international des transactions
SBI	Organe subsidiaire de mise en œuvre
SBSTA	Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique
SGA	Secrétaire général adjoint
SSG	Sous-Secrétaire général
TIC	Technologies de l'information et de la communication
TT :CLEAR	Mécanisme d'échange d'informations sur les technologies

I. Contexte

1. En 1992, la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, instrument jetant les bases d'une action multilatérale visant à lutter contre les changements climatiques, a été adoptée. Depuis lors, les changements climatiques ont été prouvés scientifiquement et reconnus au niveau mondial comme le plus grand risque auquel l'humanité est exposée à l'heure actuelle. En réaction, les pays ont adopté le Protocole de Kyoto et l'Accord de Paris, instruments devant permettre, avec l'appui du secrétariat, la mise en œuvre de l'effort mondial dans le domaine climatique.

2. En 2021, les changements climatiques restent un problème de première importance. D'après l'Organisation météorologique mondiale, l'élévation de la température moyenne de la planète a atteint $1,2 \pm 0,1$ °C en 2020 par rapport au niveau de référence de la période 1850-1900¹, et le GIEC estime que si les tendances actuelles persistent, elle pourrait atteindre 1,5 °C entre 2030 et 2052². Parallèlement, l'impact des changements climatiques se durcit, comme en témoignent des événements récents comme le cyclone Amphan dans le golfe du Bengale, les essaims de criquets en Afrique de l'Est et le froid extrême dans le sud des États-Unis d'Amérique.

3. La tendance au réchauffement de la planète n'est malheureusement pas près d'être enrayerée. L'Organisation météorologique mondiale constate que les émissions des trois principaux GES – dioxyde de carbone, méthane et oxyde nitreux – ont toutes augmenté en 2020³. D'après le Programme des Nations Unies pour l'environnement, les politiques actuelles vont provoquer une élévation d'environ 3 °C de la température de la planète au cours du XXI^e siècle⁴. Le dernier rapport de synthèse du secrétariat sur les CDN nouvelles ou actualisées⁵, établi d'après les contributions adressées au 31 décembre 2020, indique que même si ces CDN pourraient permettre une légère diminution du niveau des émissions de GES en 2030 par rapport aux CDN précédentes, la variation des émissions totales en 2030 par rapport à leur niveau de 2010 devrait être très réduite et sera loin d'atteindre les niveaux de réduction que le GIEC indique être compatibles avec l'objectif de contenir l'élévation de la température de la planète en dessous de 1,5 ou 2 °C. À l'opposé, pour contenir cette élévation en dessous de 1,5 °C, il faudrait que les émissions de GES diminuent de 45 % par rapport à leur niveau de 2010 d'ici à 2030, et que les émissions nettes soient nulles d'ici à 2050.

4. Le Secrétaire général de l'ONU, les citoyens du monde entier et d'autres acteurs en nombre croissant demandent une action climatique plus résolue. Les deux prochaines années seront déterminantes s'agissant de répondre à l'appel ainsi lancé. L'Accord de Paris, auquel presque tous les pays ont adhéré, offre un cadre pour élaborer des CDN plus ambitieuses et passer définitivement à des infrastructures, des investissements et des politiques respectueux du climat et résilients aux changements climatiques. Les nombreux objectifs de neutralité carbone annoncés par les Parties en 2020 laissent espérer que l'on saura saisir cette chance. Par ailleurs, la pandémie de COVID-19 a rappelé qu'il est important de revenir à des liens plus sains avec la nature ; les investissements destinés au relèvement après la pandémie en donnent l'occasion.

¹ OMM, 2020, *State of the Global Climate 2020. Provisional Report*, disponible à l'adresse <https://public.wmo.int/en/our-mandate/climate/wmo-statement-state-of-global-climate>.

² GIEC, 2018, Résumé à l'intention des décideurs, publié sous la direction de V. Masson-Delmotte, P. Zhai, H.-O. Pörtner *et al.*, *Rapport spécial du GIEC sur les conséquences d'un réchauffement planétaire de 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels et les trajectoires associées d'émissions mondiales de gaz à effet de serre, dans le contexte du renforcement de la parade mondiale au changement climatique, du développement durable et de la lutte contre la pauvreté*, Genève, Organisation météorologique mondiale, disponible à l'adresse <https://www.ipcc.ch/sr15/chapter/spm/>.

³ Voir note 1 ci-dessus.

⁴ PNUE, 2020, *Rapport 2020 sur l'écart entre les besoins et les perspectives en matière de réduction des émissions*, Nairobi, disponible à l'adresse <https://www.unep.org/fr/emissions-gap-report-2020>.

⁵ FCCC/PA/CMA/2021/2.

5. Pour aider les Parties et les autres parties prenantes à opérer la transformation vers des sociétés sobres en carbone et résilientes aux changements climatiques, le secrétariat consolidera et poursuivra pendant l'exercice biennal 2022-2023 l'action qu'il mène pour permettre le dialogue intergouvernemental, appuyer les processus techniques et les institutions, gérer et diffuser les données et l'information, et favoriser le dialogue entre toutes les parties prenantes.

6. On s'attachera en particulier à élever l'ambition de tous les engagements prévus par l'Accord de Paris. Les Parties annoncent des mesures pour l'action climatique (les CDN) tous les cinq ans et rendent compte périodiquement de leurs progrès. Le bilan mondial fera le point de la mise en œuvre de l'Accord de Paris ainsi que du niveau de progrès collectif dans la réalisation des buts et objectifs de l'Accord de Paris, et recommandera les améliorations à envisager pour renforcer les mesures et l'appui. Les Parties présenteront sur cette base des CDN plus ambitieuses pour la période de cinq ans suivante. Un relèvement de l'ambition sera possible grâce aux activités d'appui des institutions de la Convention ; à la confiance entre les Parties résultant des dispositifs de transparence, parmi lesquels le cadre de transparence renforcé des mesures et de l'appui ; aux gains d'efficacité obtenus grâce aux mécanismes fondés ou non sur le marché ; et à l'appui offert aux pays en développement pour leur permettre de respecter leurs engagements.

7. Le secrétariat est conscient de son rôle central dans la gestion et la coordination de ces dispositifs et a procédé à un examen de tous les aspects de son fonctionnement, de sa structure et de ses activités en 2018-2019⁶. Les résultats de cet examen sont en cours d'application au cours de l'exercice 2020-2021 pour faire en sorte que le secrétariat s'acquitte des fonctions et des objectifs qui lui sont confiés en tirant le meilleur parti des synergies et en continuant de mener l'action la mieux adaptée. Le secrétariat a aussi amélioré le processus budgétaire et la transparence de celui-ci en tenant régulièrement des séances d'information dans le but de faire en sorte que les ressources soient utilisées efficacement et que les Parties comprennent l'utilisation qui est faite de leurs ressources pour lutter contre les changements climatiques au niveau mondial. La pandémie de COVID-19 et la récession économique qui en résulte appellent une stratégie budgétaire responsable et mesurée pour l'exercice 2022-2023. Le budget de base présenté par la Secrétaire exécutive est donc à croissance nulle.

8. Au-delà de la pandémie de COVID-19, l'exercice biennal 2022-2023 reste d'une importance critique. Les Parties doivent accélérer sensiblement la marche, s'agissant de mettre en place un avenir sobre en carbone et résilient aux changements climatiques ; de produire l'ensemble des données nécessaires au bilan mondial sur le retard pris dans l'action climatique par rapport aux mesures annoncées au niveau national, et les moyens d'y remédier, notamment en renforçant l'appui fourni ; et de créer l'élan nécessaire à une ambition accrue dans les CDN à soumettre en 2025. Cela passera par une action soutenue dans tous les secteurs d'activité du processus de la Convention, ce qui ne sera possible qu'avec l'appui d'un secrétariat disposant des ressources voulues.

II. Présentation du budget-programme pour l'exercice biennal 2022-2023

A. Vue d'ensemble

9. Dans le présent document, la Secrétaire exécutive⁷ présente un budget-programme intégré pour l'ensemble du secrétariat au titre de l'exercice biennal 2022-2023 d'un montant total de 178,2 millions d'euros (contre 172,1 millions pour l'exercice biennal 2020-2021) en vue de produire les résultats demandés et escomptés par les Parties (fig. 1).

⁶ On trouvera dans le rapport final établi à la suite de l'examen structurel par Fitch Consulting (<https://unfccc.int/sites/default/files/resource/Fitch-summary-report-Feb-2021.pdf>) des informations et des idées complémentaires sur la suite à donner à ces travaux.

⁷ Conformément aux procédures financières arrêtées au titre de la Convention, le chef du secrétariat de la Convention établit le budget de l'exercice biennal à venir et l'adresse à toutes les Parties à la Convention quatre-vingt-dix jours au moins avant l'ouverture de la session ordinaire de la Conférence des Parties à laquelle il doit être adopté (décision 15/CP.1, annexe I, par. 3). Ces procédures financières sont également applicables au Protocole de Kyoto et à l'Accord de Paris.

10. Le projet de budget intégré comprend :

a) Un budget de base à croissance nulle établi suivant deux scénarios : 1) un scénario de croissance réelle nulle, qui ajoute les dépenses d'origine statutaire et autres dépenses inévitables au montant des ressources approuvé pour 2020-2021 (62,3 millions d'euros), et 2) ainsi qu'il a été prescrit, un scénario de croissance nominale nulle, qui absorbe les dépenses d'origine statutaire et autres dépenses inévitables de sorte que le budget pour 2022-2023 reste à hauteur du montant des ressources approuvés pour 2020-2021 (59,7 millions d'euros). Le budget de base est financé par les contributions au Fonds d'affectation spéciale pour le budget de base de la Convention⁸ ;

b) Les projets proposés et le financement nécessaire au titre du Fonds d'affectation spéciale pour les activités complémentaires (68,5 millions d'euros dans le scénario de croissance réelle nulle et 71,1 millions d'euros dans le scénario de croissance nominale nulle), à financer au moyen des contributions volontaires ;

c) Un montant de 28,2 millions d'euros pour le MDP⁹ et un montant de 3,9 millions d'euros pour le RIT¹⁰, à financer par les redevances perçues au titre du Fonds d'affectation spéciale du mécanisme pour un développement propre et du Fonds d'affectation spéciale pour le relevé international des transactions, respectivement, ainsi qu'un montant de 1,1 million d'euros pour le mécanisme d'application conjointe¹¹ ;

d) Un montant de 10,6 millions d'euros pour la participation de représentants des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement au processus intergouvernemental, à financer au moyen des contributions volontaires au Fonds d'affectation spéciale pour la participation au processus découlant de la Convention ;

e) Des fonds du Gouvernement allemand pour le financement des réunions organisées en Allemagne (3,6 millions d'euros pour le Fonds de Bonn) ;

f) Un montant de 7,6 millions d'euros pour services de conférence (sécurité, interprétation et traduction de documents) assurés sous l'autorité de l'Assemblée générale des Nations Unies¹².

⁸ Les annexes VII et VIII indiquent respectivement les barèmes indicatifs des contributions des Parties à la Convention et à l'Accord de Paris et au Protocole de Kyoto pour l'exercice biennal 2022-2023.

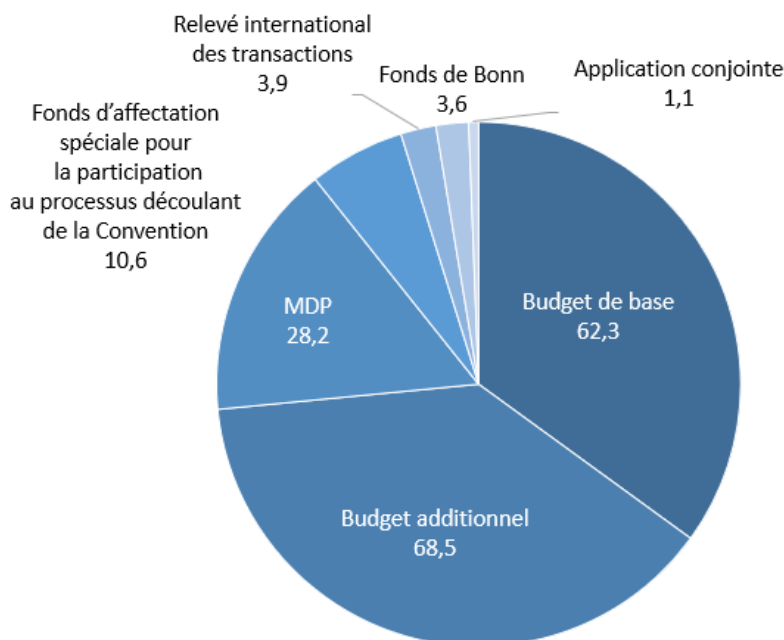
⁹ Les plans d'activités et de gestion du MDP sur deux ans sont disponibles à l'adresse <http://cdm.unfccc.int/EB/index.html>. Les prévisions de dépenses du MDP pour 2022-2023 figurent dans le document FCCC/KP/CMP/2019/3.

¹⁰ Les ressources nécessaires au Fonds d'affectation spéciale pour le relevé international des transactions pendant l'exercice biennal 2022-2023 sont indiquées dans le document FCCC/SBI/2021/4/Add.2.

¹¹ Les plans de gestion du mécanisme d'application conjointe sont disponibles à l'adresse <http://ji.unfccc.int/Ref/Docs.html>. Les fonds provenant des redevances perçues et des contributions volontaires pour le mécanisme d'application conjointe sont gérés par le Fonds d'affectation spéciale pour les activités complémentaires.

¹² Pour de plus amples renseignements sur les ressources nécessaires aux services de conférence, voir l'annexe VI.

Figure 1
Projet de budget-programme intégré pour l'exercice biennal 2022-2023
 (En millions d'euros)



11. Le programme de travail détaillé du secrétariat, dont les activités et les produits prévus, est présenté dans le document FCCC/SBI/2021/4/Add.1¹³.

B. Mesures que pourrait prendre l'Organe subsidiaire de mise en œuvre

12. En ce qui concerne le **budget-programme de base**, le SBI est invité à communiquer des éléments de projets de décision pour adoption à la vingt-sixième session de la COP, à la seizième session de la CMP et à la troisième session de la CMA concernant les points suivants :

- a) Approuver le budget-programme pour l'exercice biennal 2022-2023 et le tableau des effectifs ;
- b) Adopter le barème indicatif des contributions des Parties pour 2022 et 2023 ;
- c) Autoriser la Secrétaire exécutive à opérer des transferts entre les lignes de crédit du budget-programme dans des limites définies ;
- d) Décider du niveau de la réserve de trésorerie, qui représente actuellement 8,3 % des prévisions de dépenses annuelles dans le budget-programme biennal.

13. En ce qui concerne les **budgets de la CMD et du RIT**, le SBI est invité à communiquer des éléments de projets de décision pour adoption à la seizième session de la CMP concernant les points suivants :

- a) Approuver le budget du RIT, et adopter le barème des redevances et une méthode de collecte des redevances pour le RIT pour l'exercice biennal 2022-2023 ;
- b) Décider du niveau de la réserve de trésorerie, qui représente actuellement 8,3 % des prévisions de dépenses annuelles dans le budget du RIT ;

¹³ On trouvera un complément d'information sur le processus d'élaboration et d'exécution du budget pour l'exercice biennal 2022-2023 sur le site Web de la Convention à l'adresse <https://unfccc.int/about-us/budget>.

c) Prendre note des modalités de financement du MDP et du mécanisme d'application conjointe.

14. En ce qui concerne les **autres questions budgétaires**, le SBI est invité à transmettre des éléments de projets de décision pour adoption à la vingt-sixième session de la COP et à la seizième session de la CMP concernant les points suivants :

a) Approuver un budget conditionnel pour les services de conférence, qui viendra s'ajouter au budget-programme pour l'exercice biennal 2022-2023 au cas où l'Assemblée générale des Nations Unies déciderait de ne pas prévoir de ressources pour ces activités au budget ordinaire ;

b) Prendre note des contributions volontaires nécessaires au Fonds d'affectation spéciale pour les activités complémentaires, y compris un budget conditionnel pour les activités relatives à l'article 6 de l'Accord de Paris, et au Fonds d'affectation spéciale pour la participation au processus découlant de la Convention ;

III. Méthode d'établissement du budget pour 2022-2023

A. Rôle du secrétariat

1. Activités poursuivies en 2022-2023

15. Comme le prévoit son programme de travail, le secrétariat continuera d'appuyer le processus intergouvernemental en permettant la coopération et le suivi en vue de la réalisation des buts et objectifs de la Convention, du Protocole de Kyoto et de l'Accord de Paris ; en contribuant au perfectionnement du régime applicable dans le domaine climatique ; en améliorant la cohérence du processus de la Convention et de la riposte mondiale ; en consolidant l'information et la communication ; en favorisant la transparence et l'examen des mesures et de l'appui dans le domaine climatique ; et en préservant la qualité de son fonctionnement interne.

16. Le secrétariat continuera de dialoguer avec les Parties pour renforcer l'exécution des mesures et de l'appui dans le domaine climatique, au moyen notamment des CDN, des stratégies de développement à faible émission à long terme et des PNA. Pour administrer le processus intergouvernemental, il appuiera et conseillera les présidences de la COP, de la CMP et de la CMA, les présidents du SBSTA et du SBI, et les autres présidents de séance, et contribuera à ce que le processus soit conforme aux prescriptions juridiques, procédurales et institutionnelles. Il aidera aussi les organes constitués à s'acquitter de leur mission et à gérer les mécanismes et les référentiels de données et d'information.

17. Le secrétariat continuera d'offrir le cadre nécessaire au perfectionnement du régime de la Convention, notamment en aidant aux négociations sur les divers dispositifs relatifs à la transparence au titre de l'Accord de Paris et sur la fixation, avant 2025, d'un nouvel objectif chiffré collectif de financement à partir d'un niveau plancher de 100 milliards de dollars par an, en tenant compte des besoins et des priorités des pays en développement. Il continuera aussi de soutenir les dispositifs relatifs à la transparence en administrant le système actuel de mesure, de notification et de vérification et en développant et mettant en application le cadre de transparence renforcé selon des modalités qui favorisent la transition des Parties vers le nouveau cadre. Les activités visant à permettre la compréhension et la notification des CDN, ainsi qu'à aider les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, à formuler et réaliser des PNA, resteront une priorité. Le secrétariat continuera de faciliter la présentation, l'examen, l'analyse et l'évaluation des documents soumis par les Parties et de coordonner l'exécution des principaux processus d'examen.

18. Pour évaluer les progrès collectifs eu égard à l'objectif mondial à long terme visé par la Convention, le secrétariat continuera d'apporter son soutien au deuxième examen périodique de l'objectif mondial à long terme, qui s'achèvera en 2022 et qui tiendra compte du sixième rapport d'évaluation du GIEC. Le secrétariat continuera aussi de communiquer des renseignements sur les objectifs, les activités et les réalisations au titre du processus de la Convention de sorte que les parties prenantes puissent s'appuyer sur des renseignements

solides pour soutenir la Convention et y coopérer. Il assumera des responsabilités élargies à l'appui de programmes de travail renforcés sur les questions de genre et l'AAC, ainsi que des champions de haut niveau. Enfin, le secrétariat continuera de suivre des modalités de fonctionnement interne de qualité et de rechercher de nouveaux gains d'efficacité.

2. Activités nouvelles en 2022-2023

19. Outre les activités existantes, le secrétariat devra aussi mener des activités complémentaires pour répondre à de nouvelles exigences en 2022-2023. Le premier bilan mondial aura lieu en 2022-2023, pour faire le bilan de la mise en œuvre de l'Accord de Paris, évaluer les progrès collectifs accomplis dans la réalisation des buts et objectifs de l'Accord de Paris, et recommander des moyens de renforcer les mesures et l'appui, y compris la coopération internationale dans le domaine de l'action climatique. Le secrétariat prêtera son concours à la réalisation du bilan mondial en analysant et en synthétisant les renseignements communiqués par les Parties et les contributions dans tous les domaines thématiques et aidera les organes constitués à établir des contributions au bilan mondial. Le secrétariat prêtera aussi son appui au dialogue technique du bilan mondial, y compris s'agissant de l'établissement des rapports de synthèse, ainsi que des réunions de haut niveau qui se tiendront à la session de la CMA en 2023.

20. Outre la poursuite des dispositifs actuels de mesure, de notification et de vérification, une fois achevées les négociations sur les modalités du cadre de transparence renforcé, le secrétariat s'attachera à mettre en place l'infrastructure voulue pour rendre opérationnel ce cadre en mettant au point de nouveaux outils et systèmes, en passant en revue les pratiques et les procédures, en établissant de nouveaux programmes de formation à l'intention des spécialistes des examens et en procédant à des examens techniques des rapports biennaux au titre de la transparence. Le secrétariat tiendra également les registres où seront consignées les CDN et les communications sur l'adaptation.

21. À la suite de l'entrée en vigueur de l'Amendement de Doha, le secrétariat prêtera son appui à l'examen des inventaires de GES de toutes les Parties participantes de la deuxième période d'engagement du Protocole de Kyoto, à l'examen des rapports de la période d'ajustement et aux processus de comptabilisation et de contrôle du respect des dispositions, y compris la présentation de rapports à la CMP.

22. Enfin, le secrétariat appuiera tout résultat utile des négociations au titre de l'article 6 de l'Accord de Paris, selon qu'il convient.

23. Bien que le projet de budget pour 2022-2023 comptabilise les ressources nécessaires à ces nouvelles activités, on sera probablement amené à revoir certaines estimations en fonction des orientations supplémentaires des Parties et des décisions adoptées à la vingt-sixième session de la COP, en particulier s'agissant des activités relatives à l'article 6 de l'Accord de Paris et au cadre de transparence renforcé.

B. Objectifs pour l'exercice biennal 2022-2023

26. Compte tenu des activités prévues pour 2022-2023 et de la nécessité de réaliser celles-ci avec transparence et efficacité, le secrétariat continuera de mener ses travaux selon les objectifs ci-après :

a) Faciliter le dialogue intergouvernemental sur la riposte à la menace des changements climatiques, en assurant un appui efficace sur les plans organisationnel, procédural, technique et fonctionnel, concernant :

- i) La supervision intergouvernementale actuelle des processus existants et la négociation de processus nouveaux, révisés ou renforcés, selon qu'il conviendra (**dialogue intergouvernemental**) ;
 - ii) L'administration des processus existants qui sont issus de décisions de la COP, de la CMP et de la CMA (**processus intergouvernementaux**) ;
 - b) Permettre aux organes constitués de s'acquitter de leur mandat, notamment en assurant un appui efficace sur les plans organisationnel, procédural, technique et fonctionnel (**organes constitués**) ;
 - c) Gérer un référentiel de données et d'information fiable à l'appui de la riposte intergouvernementale à la menace des changements climatiques (**gestion des données et de l'information**) ;
 - d) Faciliter la participation au processus découlant de la Convention afin de promouvoir l'action orientée vers la réalisation des buts et objectifs de la Convention, du Protocole de Kyoto et de l'Accord de Paris (**participation renforcée**) ;
 - e) Diriger et administrer efficacement le secrétariat (**direction et gestion**).
27. Ces objectifs fondamentaux sont décrits plus avant dans les subdivisions correspondantes du programme de travail du secrétariat.

C. Méthode et processus d'élaboration du budget pour 2022-2023

26. À sa vingt-cinquième session, la COP a pris note avec satisfaction de la méthode appliquée par le secrétariat pour établir le budget de l'exercice biennal 2020-2021, en particulier de la mobilisation rapide des Parties, et prié la Secrétaire exécutive d'affiner la méthode d'établissement du budget et son application pour les exercices biennaux à venir, en vue d'accroître la transparence des documents budgétaires proposés, et de continuer d'associer les Parties en amont du processus d'établissement du budget¹⁴.

27. De façon analogue à la méthode budgétaire utilisée pour 2020-2021, le budget pour 2022-2023 a été établi depuis la base dans le cadre d'un effort global et participatif à l'échelle du secrétariat, engagé en octobre 2020. Chaque division a fait le point des fonctions et des activités qui lui sont propres et évalué les gains d'efficacité supplémentaires éventuellement possibles à la suite de l'examen structurel du secrétariat. Toutes les propositions budgétaires ont fait l'objet d'un examen collégial rigoureux en plusieurs étapes pour empêcher les chevauchements d'activités. Enfin, les propositions soumises par les divisions ont été regroupées et étudiées attentivement en les reportant à l'échelle du secrétariat pour assurer la cohérence, et des ajustements ont été effectués pour faire en sorte que le projet de budget réponde au plus près aux priorités communiquées par les Parties.

28. Dans le but d'affiner encore la méthode budgétaire et de consolider la détermination cohérente et transparente des ressources nécessaires, le secrétariat a suivi une comptabilisation en coûts standards¹⁵.

29. Conformément à la pratique antérieure, les activités sont classées d'après le type des mandats qu'elles sous-tendent, comme suit :

- a) Catégorie 1 : activités essentielles ;
- b) Catégorie 2 : activités récurrentes ou à long terme ;
- c) Catégorie 3 : activités temporaires ou à court terme ;
- d) Catégorie 4 : activités complémentaires qui sont utiles pour atteindre les buts et objectifs de la Convention, du Protocole de Kyoto et de l'Accord de Paris.

¹⁴ Décision 17/CP.25, préambule, et par. 3.

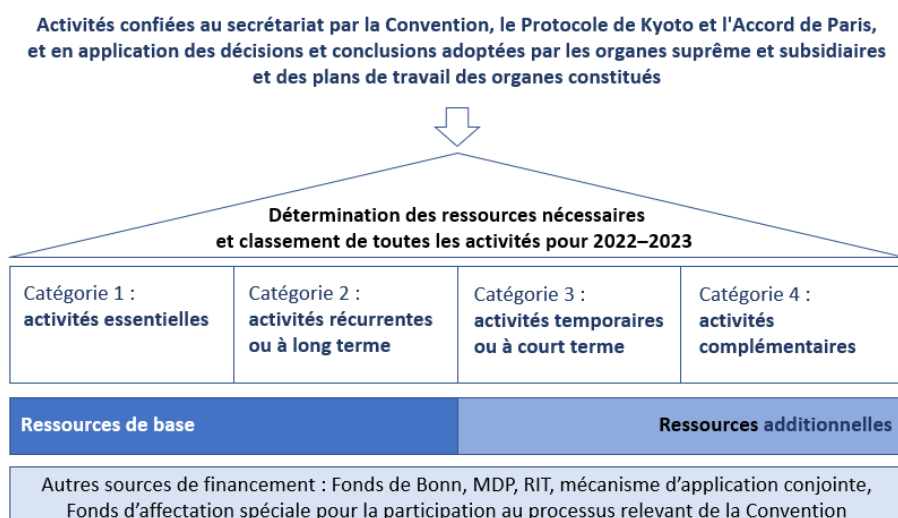
¹⁵ On trouvera à l'annexe I des renseignements complémentaires sur la méthode budgétaire sous-jacente, y compris l'application des coûts standard.

30. Les activités classées comme essentielles ou récurrentes ou à long terme (catégories 1 et 2) sont considérées comme des activités de base, pour lesquelles il est fondamentalement important de disposer en temps utile de ressources prévisibles et suffisantes, et qui idéalement devraient figurer dans le projet de budget de base. S'agissant des activités classées comme temporaires ou à court terme ou complémentaires qui concernent des projets précis ou sont limitées dans le temps, il est proposé de les financer au moyen de ressources additionnelles.

31. Outre les ressources de base et additionnelles, les activités relevant des différentes catégories seront aussi financées au moyen d'autres sources, dont le budget du RIT et le Fonds d'affectation spéciale pour la participation au processus relevant de la Convention. La figure 2 récapitule la méthode d'établissement du budget-programme pour 2022-2023.

Figure 2

Vue d'ensemble de la méthode d'établissement du budget-programme intégré pour 2022-2023, par catégorie d'activités



32. Une des hypothèses de base utilisées par le secrétariat pour l'établissement du projet de budget est que la pandémie de COVID-19 sera maîtrisée d'ici à 2022-2023 et que les réunions seront menées principalement en présentiel, mais à distance lorsque ce sera possible. Ainsi, les dépenses liées aux voyages du personnel ont été réduites de 25 % dans le projet de budget par rapport au budget de 2020-2021 pour tenir compte de la participation à distance aux réunions. Certaines réunions comme les réunions intersessions du Bureau de la COP, de la CMP et de la CMA sont également indiquées dans le projet de budget comme réunions virtuelles.

33. Étant donné la situation économique mondiale imputable à la pandémie de COVID-19, la Secrétaire exécutive s'est attachée à maintenir la part des ressources de base dans le budget total intégré pour 2022-2023 au même niveau que dans le budget approuvé pour l'exercice biennal 2020-2021.

34. La Secrétaire exécutive présente le budget des ressources de base selon deux scénarios de croissance nulle ayant l'un comme l'autre pour point de départ le budget de base approuvé pour 2020-2021 :

a) Un scénario de croissance réelle nulle, qui ajoute les dépenses d'origine statutaire et autres dépenses inévitables et dans lequel les postes essentiels restent les mêmes qu'en 2020-2021 ;

b) Un scénario de croissance nominale nulle, qui absorbe les dépenses d'origine statutaire et autres dépenses inévitables en réduisant les postes essentiels de façon à rester à hauteur du budget de base approuvé pour 2020-2021.

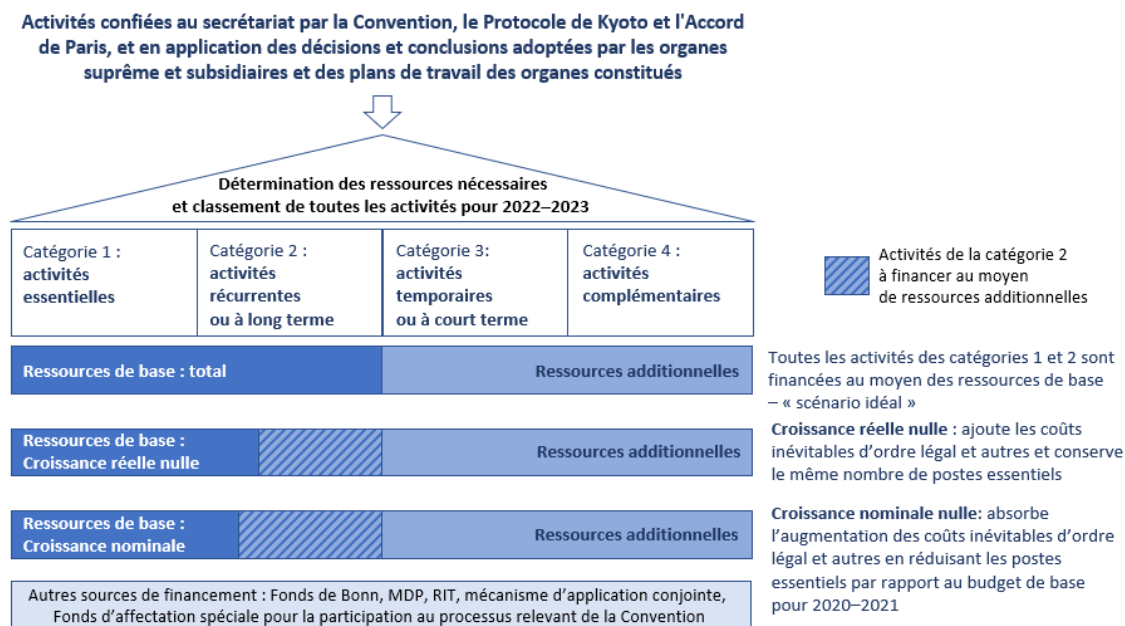
35. Dans chacun des deux scénarios de croissance nulle, il est proposé qu'une partie des activités de la catégorie 2 (récurrentes ou à long terme) soit financée au moyen de ressources additionnelles plutôt que de ressources de base. Les deux scénarios diffèrent

seulement suivant la part respective des ressources de base et des ressources additionnelles qui est allouée aux activités de la catégorie 2. Les ressources demandées pour les activités relevant des catégories 1, 3 et 4 sont les mêmes dans les deux scénarios (voir fig. 3).

36. En concevant les scénarios de croissance réelle nulle et de croissance nominale nulle, le secrétariat s’est attaché à garantir autant que possible un équilibre entre les activités de la catégorie 2 à financer au moyen de ressources additionnelles plutôt que de ressources de base :

- a) En veillant à une répartition équilibrée des ressources entre les domaines thématiques (adaptation, atténuation, appui, transparence, etc.) ;
- b) En veillant à ce que le personnel essentiel reste affecté à des secteurs d’activités fondamentaux ;
- c) En maintenant le ratio entre les dépenses de personnel et les dépenses autres que de personnel, de sorte qu’un niveau minimum de dépenses autres que de personnel soit maintenu afin de pouvoir garantir un appui élémentaire à l’ensemble des secteurs d’activité ;
- d) En tenant dûment compte de toutes les activités prescrites indépendamment de la date d’adoption du mandat correspondant et de l’instrument général considéré (Convention, Protocole de Kyoto, Accord de Paris, ensemble de règles de Katowice ou textes issus de la vingt-cinquième session de la COP), afin de garantir une budgétisation cohérente pour les activités analogues.

Figure 3
Répartition des ressources de base pour 2022-2023 selon les différents scénarios budgétaires



37. La part des ressources du budget de base de 2022-2023 allouée au Protocole de Kyoto est établie au prorata à 11 % du montant total du projet de budget, contre 10 % lors de l’exercice 2020-2021, en raison des activités supplémentaires liées à l’entrée en vigueur de l’Amendement de Doha.

38. Deux barèmes indicatifs des contributions seront maintenus¹⁶, l’un pour la Convention et l’Accord de Paris, l’autre pour le Protocole de Kyoto (voir les annexes VII et VIII, respectivement).

¹⁶ Le barème des quotes-parts de l’ONU est actualisé tous les trois ans. La dernière actualisation a été adoptée en décembre 2018 et la prochaine doit avoir lieu en décembre 2021, ce qui signifie qu’elle n’aura pas encore été communiquée lorsque le budget-programme de la Convention sera approuvé à la vingt-sixième session de la COP. En conséquence, la COP, à sa vingt-sixième session, et la CMP, à sa seizième session, devraient approuver les barèmes des contributions à la Convention sur la base du

39. Enfin, le secrétariat a continué d'associer activement les Parties à l'élaboration du budget-programme pour 2022-2023. Le processus consultatif a consisté en :

a) Des séances d'information ouvertes à toutes les Parties, tenues les 26 et 27 novembre 2020, auxquelles le secrétariat a présenté des renseignements préliminaires sur le projet de budget-programme¹⁷ ;

b) Une réunion, structurée à partir d'un exposé complet sur le projet de budget-programme pour 2022-2023, et comportant deux séances de questions-réponses en direct ouvertes à toutes les Parties, organisée par le Président du SBI les 24 et 25 mars 2021¹⁸.

IV. Vue d'ensemble du financement et de la dotation en personnel

A. Budget intégré

40. Le projet de budget intégré s'élève au total à 178,2 millions d'euros pour 2022-2023, contre 172,1 millions pour le budget intégré effectif de 2020-2021 (soit une augmentation de 3,4 %)¹⁹. Les sources de financement et la dotation en personnel sont récapitulées dans le tableau 1. Comme on l'a mentionné plus haut, la seule différence entre les scénarios de croissance réelle nulle et de croissance nominale nulle réside dans la part des ressources de base et additionnelles qui est allouée respectivement aux activités de la catégorie 2. Le budget correspondant aux autres sources de financement est le même dans les deux scénarios. On trouvera à l'annexe IV un état récapitulatif de la répartition des fonds de base et des fonds additionnels par ligne de crédit.

Tableau 1

Financement et dotation en personnel en 2022-2023 par rapport à 2020-2021

	2020-2021		2022-2023			
	Montant en millions d'euros	Nombre de postes	Scénario de croissance réelle nulle		Scénario de croissance nominale nulle	
			Montant en millions d'euros	Nombre de postes	Montant en millions d'euros	Nombre de postes
<i>Sources de financement</i>						
Budget de base	59,8	180,5	62,3	181	59,7	177,5
Budget additionnel	60,4	106	68,5	110	71,1	113,5
Mécanisme d'application conjointe	1,1	3	1,1	3	1,1	3
Budget du RIT	4,6	6,5	3,9	6	3,9	6
MDP	30,6	85	28,2	78	28,2	78
Fonds d'affectation spéciale pour la participation au processus découlant de la Convention	9,6	0	10,6	1	10,6	1
Fonds de Bonn	3,6	9	3,6	10	3,6	10
Compte spécial pour les conférences et autres dépenses recouvrables	2,4	6	–	–	–	–
Frais généraux et recouvrement des coûts	–	102	–	106	–	106
Total	172,1	498	178,2	495	178,2	495

barème des quotes-parts de l'ONU en vigueur à cette période. Elles devraient aussi demander au secrétariat d'établir des barèmes des contributions révisés en 2022 pour examen et adoption à leurs vingt-septième et dix-septième sessions. Pour 2022, ces barèmes révisés seraient appliqués rétroactivement. Dans le scénario de croissance nominale nulle, une contribution plus élevée que pour l'exercice biennal 2020-2021 serait attendue de certaines Parties et une contribution plus basse d'autres Parties, en fonction du barème des quote-parts actualisé de l'ONU.

¹⁷ Voir https://unfccc.int/sites/default/files/resource/Budget%20and%20Structure_20112020_1.pdf.

¹⁸ Voir <https://unfccc.int/documents/271003>.

¹⁹ FCCC/SBI/2021/5, tableau 1.

41. Comparativement au budget intégré pour l'exercice biennal 2020-2021, le niveau de ressources proposé, pour 2022-2023, au titre du budget de base dans le scénario de croissance réelle nulle, du Fonds d'affectation spéciale pour la participation au processus découlant de la Convention et du Fonds d'affectation spéciale pour les activités complémentaires, a augmenté, tandis que le niveau de ressources proposé pour le MDP et le RIT a diminué. Le niveau de ressources pour le budget de base dans le scénario de croissance nominale nulle, le mécanisme d'application conjointe et le Fonds de Bonn reste inchangé, et le compte spécial pour les conférences et autres dépenses recouvrables a été supprimé.

B. Budget de base

42. Comme on l'a vu au chapitre III.C ci-dessus, la Secrétaire exécutive a décidé de présenter seulement deux scénarios de croissance nulle pour le budget de base. Tandis que le financement total nécessaire pour les activités de base au titre des catégories 1 et 2 s'élèverait à 83 millions d'euros, le budget de base proposé dans le scénario de croissance réelle nulle s'établit à 62,3 millions d'euros, contre 59,7 millions d'euros dans le scénario de croissance nominale nulle, ce qui représente seulement deux tiers des ressources nécessaires pour les activités des catégories 1 et 2. Le détail des activités de la catégorie 2 (qui représentent un montant de 20,9 millions d'euros) qui ne sont pas inscrites au budget de base figure à l'annexe II.

43. Le tableau 2 récapitule les deux scénarios en 14 lignes de crédit identiques à celles qui ont été utilisées dans le budget de 2020-2021.

Tableau 2

Vue d'ensemble du projet de budget de base pour 2022-2023 par ligne de crédit

	Scénario de croissance réelle nulle			Scénario de croissance nominale nulle		
	Montant en euros	Nombre d'administrateurs	Nombre d'agents des services généraux	Montant en euros	Nombre d'administrateurs	Nombre d'agents des services généraux
A. Allocations budgétaires						
Exécutif	3 833 560	8	7	3 624 310	8	6,5
Programmes	29 894 902	77	28	28 550 563	76	28
Coordination des programmes	513 880	1	1	513 880	1	1
Adaptation	6 510 077	17	5	6 020 703	16	5
Atténuation	3 740 182	10	4	3 621 560	10	4
Moyens de mise en œuvre	6 284 160	16	6	6 037 200	16	6
Transparence	12 846 603	33	12	12 357 220	33	12
Opérations	12 824 274	21	9	12 738 049	21	9
Coordination des opérations	1 224 356	3	2	1 224 356	3	2
Dépenses à l'échelle du secrétariat ^a	2 870 586	–	–	2 870 586	–	–
Services administratifs/RH/TIC ^b	3 754 211	6	1	3 754 211	6	1
Affaires de la Conférence	2 601 200	7	3	2 601 200	7	3
Affaires juridiques	2 373 920	5	3	2 287 695	5	3
Activités transversales	8 132 401	22	9	7 468 778	20	9
Appui intergouvernemental et progrès collectifs	4 042 724	12	4	3 789 884	11	4
Communication et participation	4 089 677	10	5	3 678 894	9	5
GIEC^c	489 510	–	–	489 510	–	–
Allocations budgétaires totales	55 174 647	128	53	52 871 210	125	52,5
B. Dépenses d'appui aux programmes^d	7 172 704			6 873 257		
Budget total	62 347 351			59 744 467		
C. Ajustement de la réserve de trésorerie^e	103 470			–		
Contributions nécessaires (A+B+C)	62 450 821			59 744 467		

	Scénario de croissance réelle nulle			Scénario de croissance nominale nulle		
	Montant en euros	Nombre d'adminis- trateurs	Nombre d'agents des services généraux	Montant en euros	Nombre d'adminis- trateurs	Nombre d'agents des services généraux
Recettes						
Contribution du Gouvernement du pays hôte	1 533 876			1 533 876		
Contributions de toutes les Parties	60 916 945			58 210 591		
Total des recettes	62 450 821			59 744 467		

^a Les dépenses à l'échelle du secrétariat regroupent les dépenses de personnel et les moyens gérés par les services administratifs et les RH pour le compte de toutes les divisions.

^b Les services administratifs et les RH sont financés au titre des dépenses d'appui aux programmes (frais généraux) ; les TIC le sont au titre du budget de base, du budget additionnel et du recouvrement des coûts.

^c Provision pour une subvention annuelle au GIEC.

^d Prélèvement uniforme de 13 % appliqué au titre de l'appui administratif.

^e Conformément aux procédures financières (décision 15/CP.1), le budget de base doit prévoir une réserve de trésorerie de l'ordre de 8,3 % du total des dépenses (un mois de frais de fonctionnement). La réserve de trésorerie s'élève, dans le scénario de croissance réelle nulle, à 2 587 415 euros en 2022 et 2023. Dans le scénario de croissance nominale nulle, elle s'élève à 2 479 395 euros.

44. Le **scénario de croissance réelle nulle** implique un budget de base total de 62,3 millions d'euros, ce qui correspond à une augmentation de 2,6 millions d'euros, soit 4,4 %, par rapport aux crédits approuvés pour le budget de base 2020-2021, en raison des dépenses supplémentaires d'origine statutaire et autres dépenses inévitables. L'augmentation des dépenses d'origine statutaire (3,8 %) tient à la révision intervenue dans le régime commun des Nations Unies en matière de traitements, indemnités et autres prestations²⁰. Les autres dépenses supplémentaires inévitables (0,6 %) résultent principalement de dépenses supplémentaires au titre des services communs pour le complexe des Nations Unies à Bonn afin de couvrir le dispositif de sécurité supplémentaire résultant de l'agrandissement du complexe.

45. Le scénario de croissance réelle nulle prend aussi en considération des transferts entre des lignes de crédit du budget de base de 2020-2021 résultant de la mise en œuvre de l'examen structurel du secrétariat et de la rectification d'un décalage des ressources prévues à l'appui des ressources extérieures pour 2022-2023²¹.

46. Pour maintenir les ressources de base au niveau approuvé pour 2020-2021 au titre du **scénario de croissance nominale nulle** et absorber l'augmentation des dépenses d'origine statutaire et autres dépenses inévitables, des ressources supplémentaires au titre des dépenses de personnel et autres que de personnel, d'un montant de 2,6 millions d'euros, qui sont nécessaires pour réaliser les activités de la catégorie 2, ont dû être retirées du budget de base et devront au lieu de cela être financées à l'aide des ressources additionnelles, y compris les activités concernant les réunions des organes constitués et l'appui au processus d'examen technique. Le détail de ces activités et des ressources et des effectifs nécessaires figure au tableau 3.

²⁰ Le secrétariat de la Convention suit et applique le régime commun des Nations Unies en matière de traitements, indemnités et autres prestations comme l'a décidé l'Assemblée générale des Nations Unies. Le barème des traitements de l'ONU est révisé régulièrement par la Commission de la fonction publique internationale pour tenir compte de l'évolution du pouvoir d'achat. La dernière révision du barème des traitements est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2020 (<https://icsc.un.org/Home/GetDataFile/6067>). Pour de plus amples renseignements, voir l'annexe I.

²¹ Les transferts entre lignes de crédit sont conformes aux dispositions du paragraphe 13 de la décision 17/CP.25, et sont consignés dans le document FCCC/SBI/2021/5. On trouvera à l'annexe III une vue d'ensemble des différences entre les crédits inscrits au budget de base approuvé pour 2020-2021, au budget de base modifié pour 2020-2021 et au budget proposé pour 2022-2023 selon les scénarios de croissance réelle nulle et de croissance nominale nulle.

Tableau 3

Description des activités de la catégorie 2 à financer au moyen des ressources de base dans le scénario de croissance réelle nulle et au moyen des ressources additionnelles dans le scénario de croissance nominale nulle en 2022-2023

Objectif, division et activité	Ressources nécessaires pour 2022-2023		
	Montant en euros	Nombre d'administrateurs	Nombre d'agents des services généraux
Processus intergouvernementaux	1 313 205	3	–
Adaptation : appui à la plateforme des communautés locales et des peuples autochtones	294 000	1	–
Atténuation : appui à la réalisation du plan de travail du forum sur l'impact des mesures de riposte mises en œuvre	42 126	–	–
Transparence : appui au processus d'examen technique (voyages et logistique pour une réunion annuelle des examinateurs principaux des rapports biennaux et des communications nationales et pour une réunion annuelle des examinateurs principaux des inventaires de GES ; 11 examens des inventaires de GES ; et appui à de nouveaux programmes de formation destinés aux experts)	430 239	–	–
Appui intergouvernemental et progrès collectifs : appui à la recherche et à l'observation systématique et à la présentation des meilleures données scientifiques disponibles	252 840	1	–
Communication et participation : appui aux activités des programmes de travail sur le genre et sur l'AAC	294 000	1	–
Organes constitués	653 343	–	–
Adaptation : voyages et logistique pour une réunion, respectivement, de chacun des quatre organes constitués (Comité de l'adaptation, groupe de travail de la facilitation de la plateforme des communautés locales et des peuples autochtones, Groupe de travail des PMA et Comité exécutif du Mécanisme international)	195 374	–	–
Atténuation : voyages et logistique pour une réunion du CKI	65 640	–	–
Moyens de mise en œuvre : voyages et logistique pour une réunion, respectivement, du CPF et du CET, et appui à leurs plans de travail respectifs	246 960	–	–
Transparence : voyages et logistique pour une réunion du GCE	59 144	–	–
Affaires juridiques : voyages et logistique pour une réunion, respectivement, des comités de contrôle du respect des dispositions du Protocole de Kyoto et de l'Accord de Paris	86 225	–	–
Gestion des données et des informations	127 639	–	–
Atténuation : appui au fonctionnement et à la gestion du mécanisme et du pôle de connaissances des stratégies de développement à faible émission à long terme	10 856	–	–
Communication et participation : appui pour la gestion et la tenue à jour du site Web de la Convention	116 783	–	–
Renforcement de la participation	209 250	–	0,5
Exécutif : renforcement de la participation de la Secrétaire exécutive et du Secrétaire exécutif adjoint s'agissant de promouvoir l'action vers la réalisation des buts et objectifs de la Convention, du Protocole de Kyoto et de l'Accord de Paris et de réaliser des activités de coordination à l'échelle du système des Nations Unies	209 250	–	0,5
Total	2 303 437	3	0,5
Dépenses d'appui au programme	299 447	–	–
Total général	2 602 884	–	–

47. Principale composante du budget de base, les dépenses de personnel s'élèvent à 43,7 millions d'euros dans le scénario de budget à croissance réelle nulle et à 42,9 millions dans le scénario de budget à croissance nominale nulle, contre un montant de 40,3 millions pour l'exercice biennal 2020-2021.

48. Pour un aperçu général des effectifs du secrétariat dont le financement sera assuré au moyen du budget de base en 2022-2023, on se reportera au tableau 4 pour une comparaison selon les scénarios de croissance réelle nulle et de croissance nominale nulle par catégorie de poste, et au tableau 5 pour une ventilation des postes selon le scénario de croissance nominale nulle par division et catégorie de poste.

Tableau 4
**Effectifs du secrétariat financés à partir du budget de base pour 2022-2023
selon les scénarios de croissance réelle nulle et de croissance nominale nulle,
par catégorie de poste**

Catégorie du poste	Nombre de postes				
	2021	Scénario de croissance nominale nulle		Scénario de croissance réelle nulle	
		2022	2023	2022	2023
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur					
SGA	1	1	1	1	1
SSG	1	1	1	1	1
D-2	2	2	2	2	2
D-1	8	8	8	8	8
P-5	18	18	18	18	18
P-4	34	33	33	35	35
P-3	44	43	43	44	44
P-2	19	19	19	19	19
Total partiel, administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	127	125	125	128	128
Total partiel, agents des services généraux	53,5	52,5	52,5	53	53
Total	180,5	177,5	177,5	181	181

Tableau 5
**Effectifs du secrétariat financés à partir du budget de base pour 2022-2023 selon le scénario de croissance
nominale nulle, par division et catégorie de poste**

Division	Nombre de postes										Agents des services généraux	Total
	Adminis- trateurs	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2			
Exécutif	8	1	1			2	1	2	1		7	15
Programmes				1	4	10	24	26	12		28	105
Coordination des programmes	1			1							1	2
Adaptation	17				1	3	5	2	6		5	22
Atténuation	10				1	2	5	2			4	14
Moyens de mise en œuvre	16				1	3	4	6	2		6	22
Transparence	33				1	2	10	16	4		12	45
Opérations	21			1	2	2	5	8	3		9	30
Coordination des opérations	3			1		1		1			2	5
Coûts à l'échelle du secrétariat	–										–	–
Services administratifs/RH/TIC	6					1	1	2	2		1	7
Affaires de la Conférence	7				1		2	3	1		3	10
Affaires juridiques	5				1		2	2			3	8
Activités transversales	22				2	4	5	8	3		9	31
Appui intergouvernemental et progrès collectifs	12				1	2	3	5	1		4	16
Communication et participation	10				1	2	2	3	2		5	15
Total	128	1	1	2	8	18	35	44	19		53	181

Note : La différence entre les scénarios de croissance réelle et nominale nulle, si c'est le scénario de croissance nominale nulle qui est retenu, est de -3,5 postes, répartis comme suit : Adaptation : -1 poste P-4 ; Communication et participation : -1 poste P-4 ; Exécutif : -0,5 poste d'agent des services généraux ; et Appui intergouvernemental et progrès collectifs : -1 poste P-3.

49. Le budget des dépenses autres que les dépenses de personnel atteint 18,6 millions d'euros pour l'exercice 2022-2023 dans le scénario de croissance réelle nulle, contre 16,9 millions d'euros dans le scénario de croissance nominale nulle. Les dépenses autres que de personnel du budget approuvé pour l'exercice biennal 2020-2021 étaient de 19,4 millions d'euros.

50. Les contributions de toutes les Parties seraient réparties entre la Convention et l'Accord de Paris, d'une part, et le Protocole de Kyoto, d'autre part. Conformément au ratio indiqué au paragraphe 37 ci-dessus :

a) 89 % des contributions seraient allouées à la Convention et à l'Accord de Paris (55,6 millions d'euros selon le scénario de croissance réelle nulle, et 53,2 millions d'euros selon le scénario de croissance nominale nulle, à comparer avec un budget approuvé de 54 millions d'euros pour 2020-2021) ;

b) 11 % seraient allouées au Protocole de Kyoto (6,9 millions d'euros dans le scénario de croissance réelle nulle et 6,6 millions d'euros dans le scénario de croissance nominale nulle, à comparer avec un budget approuvé de 5,8 millions d'euros pour 2020-2021).

C. Budget additionnel

51. Pour le projet de budget additionnel pour 2022-2023, le secrétariat a globalement maintenu les projets de 2020-2021. Les projets sont regroupés en fonction de l'objectif global qu'ils appuient. Cette façon de procéder permet de faire en sorte que les ressources additionnelles soient utilisées efficacement pour des activités complétant les activités de base récurrentes et à long terme et les éléments souples du programme de travail.

52. Les besoins de financement au titre du Fonds d'affectation spéciale pour les activités complémentaires se chiffrent à 68,5 millions d'euros dans le scénario de croissance réelle nulle et atteindraient 71,1 millions d'euros selon le scénario de croissance nominale nulle (voir l'annexe V pour une vue d'ensemble des projets financés à partir des ressources additionnelles). Cela représente une augmentation d'environ 8,1 millions d'euros au titre du scénario de croissance réelle nulle par rapport au budget approuvé pour 2020-2021, dont un montant de 1 million d'euros imputable à l'augmentation statutaire des dépenses de personnel, le restant s'expliquant par l'augmentation des dépenses dans les cinq principaux domaines suivants :

a) Appui à la mise en place du cadre intégré renforcé, qui devrait devenir pleinement opérationnel en 2022 (division Transparence) ;

b) Appui aux travaux de la plateforme des communautés locales et des peuples autochtones et de son groupe de travail de la facilitation (division Adaptation) ;

c) Appui aux activités liées aux CDN et aux stratégies de développement à faible émission à long terme (division Atténuation) ;

d) Appui aux activités liées au genre et à l'AAC, appui au programme de travail des champions de haut niveau et appui aux communications multilingues, ainsi qu'amélioration du site Web de la Convention, et des outils d'application mobile et de communication numérique (division Communication et participation) ;

e) Amélioration et modernisation des plateformes, renforcement de la sécurité de l'infrastructure et des plateformes, et amélioration des capacités et moyens de téléconférence (subdivision TIC).

53. L'exécution efficace de l'ensemble du programme de travail 2022-2023 suppose que des ressources soient procurées à temps au Fonds d'affectation spéciale pour les activités complémentaires. Le secrétariat continuera de collaborer étroitement avec les donateurs, que ce soit les Parties ou les entités non parties, pour que ces fonds puissent être obtenus dans les meilleurs délais, si possible au titre d'engagements pluriannuels.

54. Si le budget additionnel indiqué dans le présent document porte sur l'exercice 2022-2023, les projets correspondants concernent, dans une large mesure, des activités pluriannuelles en cours. Ainsi, le financement additionnel reçu peut couvrir des périodes qui excèdent celle de l'exercice biennal et le secrétariat doit veiller à ce qu'un financement additionnel suffisant soit disponible à la fin de l'exercice biennal pour permettre aux activités pluriannuelles de se poursuivre sans interruption.

55. Le budget additionnel au titre du scénario de croissance réelle nulle prévoit 110 postes ; néanmoins, ces postes ne seront pourvus qu'une fois reçus des fonds additionnels suffisants. Dans l'intervalle, le secrétariat prévoit de recourir à du personnel temporaire et à des consultants pour assurer l'exécution des activités prévues au titre des catégories 3 et 4.

D. Budget du relevé international des transactions

56. Le projet de budget du RIT²² indique les ressources nécessaires pour pouvoir continuer d'administrer le RIT de manière fiable. On a veillé dans toute la mesure du possible à ce que le minimum de ressources soit demandé. On trouvera au tableau 6 le projet de budget du RIT pour l'exercice biennal 2022-2023 et une comparaison avec les budgets approuvés antérieurement.

Tableau 6

Projet de budget du relevé international des transactions pour 2022-2023 par objet de dépense

(En euros)

Objet de dépense	Budgets approuvés			Projet de budget
	2016-2017	2018-2019	2020-2021	2022-2023
Dépenses de personnel	1 567 420	1 614 260	1 538 800	1 309 480
Consultants	124 250	99 666	99 666	45 000
Frais de voyage du personnel	40 000	30 000	30 000	24 072
Experts et groupes d'experts	20 000	–	–	–
Formation	20 000	20 000	20 000	16 000
Frais généraux de fonctionnement	2 802 046	2 607 220	2 205 017	1 847 911
Contributions aux services communs	167 000	240 000	208 000	194 048
Total partiel	4 740 716	4 611 146	4 101 483	3 436 511
Dépenses d'appui aux programmes	616 294	599 450	533 193	446 746
Ajustement de la réserve de trésorerie	(5 654)	(6 076)	(23 901)	(31 309) ^c
Total (budget)	5 351 356	5 204 520	4 610 775	3 851 948
Montant provenant des soldes non utilisés		2 500 000	2 500 000	–
Contribution au solde des droits après comptabilisation des soldes non utilisés	5 351 356	2 704 520	2 110 775	–
Total	5 351 356	5 204 520	4 610 775	–

Note : La valeur des chiffres inscrits entre parenthèses est négative.

²² Pour de plus amples renseignements sur le budget du RIT, voir le document FCCC/SBI/2021/4/Add.2.

E. Fonds d'affectation spéciale pour la participation au processus découlant de la Convention

57. Le Fonds d'affectation spéciale pour la participation au processus découlant de la Convention sert à financer les frais de voyage et de subsistance des représentants des Parties admises à son bénéfice qui participent aux sessions de la Convention. Il est financé au moyen de contributions volontaires. Le montant global des ressources nécessaires est fonction du nombre, de la durée et du lieu des sessions et des réunions préparatoires et d'avant-session, ainsi que du nombre des représentants de chaque Partie admise au bénéfice du Fonds, que l'on aide de façon à garantir la plus large représentation possible.

58. Le montant estimatif des ressources que ce fonds devra procurer pour l'exercice biennal 2022-2023 en vue de la participation de deux représentants de chaque Partie admise à en bénéficier, ainsi que d'un représentant de chacun des pays les moins avancés et de chacun des petits États insulaires en développement, à une session de deux semaines tenue ailleurs qu'à Bonn, s'élève à 10,4 millions d'euros.

59. Cela représente un niveau de participation analogue à celui des exercices précédents (en partant de l'hypothèse que la pandémie de COVID-19 sera maîtrisée). Les lieux des conférences climatiques de 2022 et de 2023 n'étant pas encore confirmés, la méthode budgétaire des coûts standards a été utilisée.

F. Fonds d'affectation spéciale du mécanisme pour un développement propre

60. Le Fonds d'affectation spéciale du mécanisme pour un développement propre sert à administrer les fonds provenant des redevances versées pour les services réglementaires conformément aux décisions de la CMP et du Conseil exécutif du MDP. Il permet de financer la contribution du secrétariat à l'administration du MDP conformément aux plans d'activité et de gestion adoptés par le Conseil exécutif et notifiés à la CMP.

61. À sa quatorzième session, la CMP a prié le Conseil exécutif de lui présenter à sa quinzième session un rapport exhaustif sur la situation financière du MDP et les budgets prévus pour les activités à mener jusqu'à la fin de 2023. On a utilisé des données antérieures comme valeurs approchées pour estimer les recettes et les dépenses futures, et pour 2022-2023, on est parti du principe que les dépenses resteraient au même niveau qu'en 2021, de sorte que le montant estimatif des dépenses pour 2022-2023 atteint 32,4 millions de dollars, soit 28,2 millions d'euros²³.

62. Au deuxième semestre de 2021, le projet de budget du MDP sera présenté au Conseil exécutif du MDP pour examen et adoption au titre du plan biennal d'activité et de gestion du MDP pour 2022-2023.

63. Le budget du MDP est financé au moyen des redevances du MDP et du solde inutilisé du Fonds d'affectation spéciale pour le mécanisme de développement propre. Au 31 décembre 2020, le solde inutilisé du Fonds d'affectation spéciale s'élevait à 126 millions de dollars, soit 109,6 millions d'euros.

G. Budgets des autres fonds d'affectation spéciale et des comptes spéciaux

64. On trouvera dans le tableau 7 des renseignements sur le financement et la dotation en personnel relatifs aux autres fonds d'affectation spéciale et aux comptes spéciaux pour l'exercice biennal 2022-2023.

²³ FCCC/KP/CMP/2019/3, chap. V.A. Pour de plus amples renseignements sur les dépenses prévues, on se reportera au plan biennal d'activité et de gestion du MDP pour 2020-2021, disponible à l'adresse <https://cdm.unfccc.int/EB/index.html>.

Tableau 7

Budget et postes nécessaires aux autres fonds d'affectation spéciale et aux comptes spéciaux pour 2022-2023

<i>Autres fonds d'affectation spéciale et comptes spéciaux</i>	<i>Montant en euros</i>	<i>Nombre de postes</i>
Fonds de Bonn	3 169 766	10
Compte spécial des dépenses d'appui aux programmes de la Convention	17 996 367	76
Total	21 166 133	86

1. Fonds de Bonn

65. Créé à la suite de l'offre faite par l'Allemagne d'accueillir le secrétariat à Bonn, le Fonds de Bonn sert à financer des réunions organisées en Allemagne. Les dépenses sont déterminées chaque année au titre d'un arrangement entre le Gouvernement allemand et le secrétariat.

2. Compte spécial des dépenses d'appui aux programmes de la Convention

66. Les services administratifs du secrétariat sont financés au moyen des frais généraux prélevés sur tous les fonds d'affectation spéciale de la Convention. La plus grande partie des fonds ainsi prélevés est utilisée pour financer les services assurés par les subdivisions Services administratifs et RH et par les équipes administratives des programmes. Le reste sert à financer :

- a) La vérification interne et externe des comptes ;
- b) Les services de paie, de placement et de trésorerie ;
- c) La formation et le perfectionnement du personnel ;
- d) Les services liés à l'administration de la justice et d'autres services d'appui de l'ONU ;
- e) Le partage des services et des locaux communs avec d'autres organismes des Nations Unies à Bonn.

67. Les besoins en personnel et en ressources pour 2022-2023 sont présentés au tableau 8 et au tableau 9, respectivement, à titre indicatif seulement. La Secrétaire exécutive approuvera les dépenses sur la base des recettes effectives au titre des dépenses d'appui aux programmes.

Tableau 8

Besoins en personnel à financer au moyen des frais généraux prélevés sur l'ensemble des fonds d'affectation spéciale de la Convention

<i>Catégorie du poste</i>	<i>2020-2021</i>	<i>2022-2023</i>
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		
D-1	1	1
P-5	2	2
P-4	5	6
P-3	10	14
P-2	12	8
Total partiel, administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	30	31
Total partiel, agents des services généraux	44	45
Total	74	76

Tableau 9
**Montant estimatif des ressources nécessaires à financer au moyen des frais généraux
prélevés sur l'ensemble des fonds d'affectation spéciale de la Convention**

(Euros)

<i>Objet de dépense</i>	<i>2020-2021</i>	<i>2022-2023</i>
Dépenses de personnel	12 314 680	13 444 320
Dépenses autres que les dépenses de personnel	2 614 151	3 040 456
Total, dépenses du secrétariat	14 928 831	16 484 776
Services rendus par l'ONU	2 251 776	1 511 591
Total général	17 180 607	17 996 367

Annexe I

Renseignements complémentaires sur la méthode budgétaire fondamentale

[Anglais seulement]

A. Categories of activities

1. In line with the process for developing the budget for the biennium 2020–2021, activities for the biennium 2022–2023 are categorized according to the type of mandates they support, as follows:

(a) **Essential activities (category 1):**

(i) Support for the intergovernmental process and negotiations, including support for the presiding officers and Presidencies of the COP, the CMP and the CMA;

(ii) Support for the essential operations of the secretariat, including administrative, legal and information technology services;

(b) **Recurring or long-term activities (category 2):**

(i) Support for recurring activities of established processes such as reviews under the current MRV regime, including the facilitative sharing of views and the multilateral assessment;

(ii) Support for recurring activities of established work programmes (e.g. ACE, gender, the NWP or the high-level champions);

(iii) Support for all constituted bodies for holding the minimum number of mandated meetings and for implementing the recurring elements of their respective workplans (e.g. the SCF biennial assessment and overview of climate finance flows);

(iv) Basic support related to maintenance of the UNFCCC website, and data and knowledge portals (e.g. NAP Central or the submission portal);

(c) **Temporary or short-term activities (category 3):**

(i) Support to enable the implementation of temporary aspects of established processes or work programmes (e.g. workshops under the NWP);

(ii) Support to enable the implementation of short-term elements of the workplans of the constituted bodies, including for expert meetings or workshops (e.g. regional training on NAPs);

(iii) Support to enhance or develop data and knowledge portals such as the NDC registry or the LCIPP web portal;

(d) **Complementary activities beneficial to achieving the objectives and goals of the Convention, the Kyoto Protocol and the Paris Agreement (category 4):**

(i) Support for comprehensive communication and engagement on established processes, work programmes and constituted bodies;

(ii) Support for regional climate weeks and activities under the Marrakech Partnership for Global Climate Action.

B. Standard costs

2. Standard costs are a predetermined estimated cost of producing or delivering a service, good or output, based on an analysis of historical data and other estimated inputs or drivers of costs, such as inflation. In the development of the budget for 2022–2023, the secretariat

used standard costing for salaries (staff costs) and for workshops, travel of staff and participants, and internal service charges (non-staff costs).

2. Staff costs

3. The secretariat applies the United Nations rules governing salaries and employee benefits. The salary and common costs for staff on fixed-term contracts are calculated using standard rates for each grade. The UNFCCC rates are determined on the basis of a historical analysis of a set of staff cost parameters such as pay scales and employee benefits. As part of the 2022–2023 budget process, a comprehensive review was undertaken of all staff cost components, as well as the actual staff-related expenditures for 2020. This resulted in a change in standard salary staff rates for all levels. Increases result mainly from increases in the base salary scale, step increases and related higher salary costs such as pension and medical contributions. The table below compares standard salary costs by grade for the biennium 2022–2023 with the costs for the previous and current bienniums.

Standard salary costs

<i>Level</i>	<i>2018–2019 yearly amounts (EUR)</i>	<i>2020–2021 yearly amounts (EUR)</i>	<i>2022–2023 yearly amounts (EUR)</i>
USG	228 000	237 000	252 000
ASG	200 000	211 000	225 000
D-2	197 000	193 000	194 000
D-1	189 000	190 000	199 000
P-5	161 000	165 000	174 000
P-4	139 000	141 000	150 000
P-3	117 000	123 000	129 000
P-2	95 000	99 000	108 000
GS	63 000	60 000	60 000

Note: Only 98 per cent of the standard salary costs were used in the preparation of the 2020–2021 and 2022–2023 budgets to reflect a 2 per cent post vacancy rate.

3. Non-staff costs

4. Non-staff costs are estimated based on actual requirements and historical data, as follows:

(a) Costs for workshops, including for venues and catering, ranging from small (EUR 1,000) and medium (EUR 5,500) to large (EUR 11,000) workshops;

(b) Costs for travel of experts and participants, including tickets, daily subsistence allowance and travel costs, ranging from a three-day trip (EUR 3,000) to a five-day trip (EUR 4,000) or to a five-day trip to a remote location (EUR 5,500);

(c) Costs for staff missions, including tickets, daily subsistence allowance and travel costs (EUR 3,000);

(d) The AS and ICT subdivisions deliver a set of services and equipment to all secretariat personnel, including office furniture, laptops, Internet connections, standard software and general information technology support. The costs of such services and equipment for all core-funded staff are covered by the core budget under the AS/HR/ICT and secretariat-wide cost appropriation lines. For all other staff, the costs are covered by a cost recovery mechanism. For this purpose, a per capita amount of EUR 13,500 was included in all relevant budgets.

C. Staff allocation

5. Staff support under the zero real growth scenario has been allocated in the following way:

(a) Workstreams established by Parties (e.g. climate finance; compliance; transparency reporting, review and assessment) are assigned a manager (P-5) to support the intergovernmental process;

(b) Constituted bodies are assigned a team lead (P-4) to support the implementation of the work programme and the chair or co-chairs of each body (e.g. the CGE, the LEG);

(c) Established processes such as forums and work programmes (e.g. the Koronivia joint work on agriculture, the forum on the impact of the implementation of response measures, technology needs assessments) are assigned programme officers (P-3 or P-2).

Annexe II

**Description des activités récurrentes à long terme
(catégorie 2) à financer au moyen du budget additionnel
selon les scénarios de croissance réelle nulle et de croissance
nominale nulle**

[Anglais seulement]

<i>Objective, division and activity</i>	<i>Resource requirements for 2022–2023</i>		
	<i>EUR</i>	<i>P staff</i>	<i>GS staff</i>
Intergovernmental engagement	4 063 000	4.5	4.3
Intergovernmental Support and Collective Progress: enhanced coordination and operational support for Presidency teams	908 000	2	2
Operations Coordination: continued development and further enhancement of the Digital Platform for Climate Change Events	1 859 000	–	1
Legal Affairs: enhanced legal support for presiding officers	500 000	1.5	0.3
Communication and Engagement: oversee and manage mandated activities relating to observer engagement, high-level engagement on climate action, Marrakech Partnership, gender, ACE and other stakeholder engagement activities	796 000	1	1
Intergovernmental processes	9 405 000	13.6	1.4
Adaptation: support for one NWP Focal Point Forum and one NAP Expo and for synthesizing adaptation information for the global stocktake	460 000	–	–
Mitigation: support for activities relating to the impact of the implementation of response measures and workshops on LT-LEDS	971 000	2.4	0.1
Transparency: support for the MRV and ETF review process (22 review reports of NC8s and BR5s; 21 multilateral assessment summary reports; 40 technical analysis reports on biennial update reports; 40 records on the facilitative sharing of views; 20 reports on the technical analysis of REDD+ results; 15 REDD+ forest reference level technical assessment reports; 44 assessment and review reports on GHG inventories; 35 true-up period review reports; five review reports of biennial transparency reports; one compilation and synthesis report of BR5s; travel and logistics for one annual meeting of lead reviewers of BRs and NCs and for one annual meeting of lead reviewers of GHG inventories; operating costs for developing, implementing and supporting the new training programmes for experts under the ETF)	6 847 000	9.2	1.3
Communication and Engagement: mandated climate action events at COP and annual updates and highlights of thematic and sectoral climate action through events, interviews and publications	1 127 000	2	–
Constituted bodies	4 617 000	10.3	2.1
Adaptation: support for travel and logistics for one meeting each of four constituted bodies (the AC, the FWG, the LEG and the WIM Executive Committee) and for one Adaptation Forum by the AC	238 000	–	–
Mitigation: support for recurring activities in the workplan of the KCI and contingency for any institutional arrangements related to Article 6 of the Paris Agreement	3 034 000	8.6	1.5
Means of Implementation: support for travel and logistics for one meeting each of the SCF and the TEC and for two workshops/thematic dialogues of the TEC	189 000	–	–
Transparency: support for travel and logistics for one meeting of the CGE and for technical guidance tools and knowledge products on the ETF under the work programme of the CGE	566 000	0.7	0.6
Legal Affairs: support for the full extent of short-term activities of the compliance committees under the Kyoto Protocol and the Paris Agreement	590 000	1	–
Enhanced engagement	1 091 000	2.5	0.3
Mitigation: engaging stakeholders through capacity-building to enhance regional action towards the implementation of the Paris Agreement	303 000	0.9	0.1
Transparency: organize and conduct the technical reviews of biennial transparency reports under the ETF	376 000	0.6	0.2
Communication and Engagement: conduct digital communication campaigns for promoting achievements in the UNFCCC process	412 000	1	–

<i>Objective, division and activity</i>	<i>Resource requirements for 2022–2023</i>		
	<i>EUR</i>	<i>P staff</i>	<i>GS staff</i>
Oversight and management	434 000	1	0.4
Legal Affairs: provision of institutional legal review and advice with respect to all activities and operations of the secretariat	434 000	1	0.4
Cross-cutting (projects supporting multiple objectives)	1 275 000	2	1
Communication and Engagement: facilitating and supporting implementation of established processes and work related to ACE and gender	1 275 000	2	1
Total (including programme support costs)	20 885 000	33.9	9.5

Annexe III

Différences entre les crédits inscrits au budget de base approuvé pour 2020-2021, au budget de base modifié pour 2020-2021 et au budget proposé pour 2022-2023 selon les scénarios de croissance réelle nulle et de croissance nominale nulle

[Anglais seulement]

1. While the overall number of core staff posts remains the same in the proposed 2022–2023 budget under the zero real growth scenario as in the budget for 2020–2021 approved at COP 25, there are some minor differences in budget allocations due to transfers between appropriations following implementation of the outcomes of the structural review of the secretariat¹ and of decisions taken by Parties at COP 25.
2. The transfers between appropriations are in line with the provisions of decision 17/CP.25, paragraph 13, which grant the Executive Secretary flexibility to make adjustments following the approval of the budget with a view to ensuring effective and efficient delivery of the 2020–2021 work programme. The resulting changes in appropriations are reflected in the table below in the column “2020–2021 reallocated budget”.
3. The transfers include moving support for research and systematic observation from the Adaptation division to the cross-cutting Intergovernmental Support and Collective Progress division to ensure greater coherence in the provision of science in support of collective progress, in particular the review of the long-term global goal under the Convention and the global stocktake, as well as to reflect the cross-cutting nature of research and systematic observation, and moving support for enhanced engagement from the Mitigation to the Executive division.
4. In the light of the acknowledgement by COP 25 of the important role of non-Party stakeholders, and the continuation of the Marrakech Partnership for Global Climate Action and annual high-level events,² as well as its request to the secretariat to enhance communication and information-sharing on gender,³ the director post for oversight and management from the AS/HR/ICT division was shifted to the Communication and Engagement division to ensure coherence among the climate actions of a wide variety of actors and in relation to communication and information-sharing. In addition, support for work related to gender⁴ and ACE⁵ was increased owing to efficiency gains in data support in the Mitigation division.
5. Lastly, minor adjustments were made to the level of Professional staff support in the Conference Affairs, Executive, Legal Affairs and Transparency divisions.
6. These 2020–2021 budget reallocations were retained in the appropriations for the 2022–2023 budget under the zero real growth scenario. In addition, one post for external relations is included in the core budget through the application of efficiency gains in administrative support in the AS/HR/ICT division. The resulting changes in appropriations and the statutory and other unavoidable cost increases are reflected in the table below in the column “2022–2023 proposed budget under the zero real growth scenario”.

¹ The final report prepared by Fitch Consulting is available at <https://unfccc.int/sites/default/files/resource/Fitch-summary-report-Feb-2021.pdf>.

² Decision 1/CP.25, paras. 26–29.

³ Decision 3/CP.25, para. 15(f).

⁴ Decision 3/CP.25, para. 15(a), requests the secretariat to maintain the position of senior gender focal point.

⁵ Decision 15/CP.25, para. 1, requests the SBI to consider future work to enhance the implementation of Article 6 of the Convention and Article 12 of the Paris Agreement and to prepare a draft decision for consideration and adoption at COP 26.

Overview of core budget appropriations for the approved and reallocated budgets for 2020–2021 and the proposed budget for 2022–2023 under the zero real growth and zero net growth scenarios

<i>Appropriation</i>	<i>2020–2021 budget approved at COP 25</i>	<i>2020–2021 reallocated budget</i>	<i>2022–2023 proposed budget under the zero real growth scenario</i>	<i>2022–2023 proposed budget under the zero nominal growth scenario</i>
Executive	3 335 720	3 623 840	3 833 560	3 624 310
Programmes	29 493 800	28 799 501	29 894 902	28 550 563
Programmes Coordination	513 880	513 880	513 880	513 880
Adaptation	6 523 880	6 311 741	6 510 077	6 020 703
Mitigation	4 099 000	3 581 560	3 740 182	3 621 560
Means of Implementation	6 037 200	6 037 200	6 284 160	6 037 200
Transparency	12 319 840	12 355 120	12 846 603	12 357 220
Operations	12 966 040	12 660 658	12 824 274	12 738 049
Operations Coordination	1 177 960	1 177 960	1 224 356	1 224 356
Secretariat-wide costs	2 586 670	2 586 670	2 870 586	2 870 586
AS/HR/ICT	4 231 810	4 008 748	3 754 211	3 754 211
Conference Affairs	2 648 240	2 601 200	2 601 200	2 601 200
Legal Affairs	2 321 360	2 286 080	2 373 920	2 287 695
Cross-cutting	6 586 140	7 297 701	8 132 401	7 468 778
Intergovernmental Support and Collective Progress	3 256 660	3 468 799	4 042 724	3 789 884
Communication and Engagement	3 329 480	3 828 902	4 089 677	3 678 894
IPCC	489 510	489 510	489 510	489 510
Total appropriations	52 871 210	52 871 210	55 174 647	52 871 210

Annexe IV

État récapitulatif la répartition des fonds de base et des fonds additionnels par ligne de crédit

[Anglais seulement]

1. In the proposed budget for 2022–2023, every division continues to rely on core and supplementary funding to varying degrees to undertake the activities set out in the work programme. The distribution of 48 per cent core funding compared with 52 per cent supplementary funding in the proposed budget for 2022–2023 under the zero real growth scenario is similar to the distribution in the approved budget for 2020–2021 (see tables IV.1 and IV.2).

7. A greater share of core funding in the total budget is highly desirable. If all category 1 and 2 activities were funded from core, the ratio of core to supplementary funding would be 64 per cent core versus 36 per cent supplementary, and core funding would represent 47 per cent of the total integrated budget compared with 35 per cent in the proposed core budget for 2022–2023 under the zero real growth scenario. The tables below show the distribution of core and supplementary funding for the zero real growth scenario for 2022–2023 (table IV.1) and for the 2020–2021 budget (table IV.2).

Table IV.1

Distribution of core and supplementary funding in the proposed budget for 2022–2023 under the zero real growth scenario by appropriation line (excluding programme support costs)

Appropriation line	2022–2023 core budget under the zero real growth scenario		2022–2023 supplementary budget under the zero real growth scenario		Total (EUR million)
	EUR million	% of core funding in total	EUR million	% of supplementary funding in total	
Executive	3.8	87.3	0.6	12.7	4.4
Programmes	29.8	42.5	40.5	57.5	70.3
Programmes Coordination	0.5	100.0	–	–	0.5
Adaptation	6.5	49.0	6.8	51.0	13.3
Mitigation	3.7	24.9	11.3	75.1	15.0
Means of Implementation	6.3	57.6	4.6	42.4	10.9
Transparency	12.8	41.9	17.8	58.1	30.6
Operations	12.9	62.2	7.8	37.8	20.7
Operations Coordination	1.2	30.7	2.8	69.3	4.0
Secretariat-wide costs	2.9	100.0	–	–	2.9
AS/HR/ICT	3.8	56.8	2.9	43.2	6.7
Conference Affairs	2.6	100.0	–	–	2.6
Legal Affairs	2.4	52.2	2.2	47.8	4.6
Cross-cutting	8.1	40.8	11.8	59.2	19.9
Intergovernmental Support and Collective Progress	4.0	75.6	1.3	24.4	5.3
Communication and Engagement	4.1	28.0	10.5	72.0	14.6
IPCC	0.5	100.0	–	–	0.5
Total appropriations	55.1	47.6	60.7	52.4	115.8

Note: Owing to rounding, the figures presented in the table may not add precisely.

Table IV.2
Distribution of core and supplementary funding in biennium 2020–2021 by appropriation line (excluding programme support costs)

<i>Appropriation line</i>	<i>2020–2021 core reallocated budget</i>		<i>2020–2021 supplementary budget</i>		<i>Total (EUR million)</i>
	<i>EUR million</i>	<i>% of core funding in total</i>	<i>EUR million</i>	<i>% of supplementary funding in total</i>	
Executive	3.6	86.6	0.6	13.4	4.2
Programmes	28.8	43.9	36.7	56.1	65.4
Programmes Coordination	0.5	100	–	–	0.5
Adaptation	6.3	51.3	5.9	48.7	12.1
Mitigation	3.6	29.9	8.4	70.1	12.0
Means of Implementation	6.0	54.2	5.1	45.8	11.1
Transparency	12.4	41.7	17.3	58.3	29.7
Operations	12.7	67.4	6.2	32.6	19.1
Operations Coordination	1.2	74.1	0.4	25.9	1.6
Secretariat-wide costs	2.6	100	–	–	2.6
AS/HR/ICT	4.0	67.8	2.0	32.2	6.2
Conference Affairs	2.6	61.3	1.6	38.7	4.2
Legal Affairs	2.3	51.5	2.2	48.5	4.4
Cross-cutting	7.3	41.8	9.9	58.2	17.1
Intergovernmental Support and Collective Progress	3.5	69.9	1.5	30.1	5.1
Communication and Engagement	3.8	29.9	8.4	70.1	12.0
IPCC	0.5	100	–	–	0.5
Total appropriations	52.9	49.7	53.4	50.3	106.3

Note: Owing to rounding, the figures presented in the table may not sum precisely.

Annexe V

**Vue d'ensemble des projets et du financement nécessaire
au titre du Fonds d'affectation spéciale pour les activités
complémentaires pour l'exercice biennal 2022-2023
selon le scénario de croissance réelle nulle**

[Anglais seulement]

Project number	Project/subproject	Resource requirements for 2022–2023		
		EUR	P staff	GS staff
SB101-000	Intergovernmental engagement	4 922 000	6.1	4.6
SB101-002	Enhanced support for negotiations for SBSTA and CMA agenda items on cooperative approaches and the mechanisms under Article 6 of the Paris Agreement	552 000	1.6	0.3
SB101-003	Consultancies to support the periodic assessment of the Technology Mechanism	113 000	–	–
SB101-005	Enhanced coordination and operational support for Presidency teams	908 000	2	2
SB101-006	Oversee and manage mandated activities relating to observer engagement, high-level engagement on climate action, Marrakech Partnership, gender, ACE and other stakeholder engagement activities	923 000	1	1
SB101-007	Enhanced legal support for presiding officers	500 000	1.5	0.3
SB101-012	Continued development and further enhancement of the Digital Platform for Climate Change Events	1 858 000	–	1
SB101-009	Enhanced capacity for conferences and workshops	68 000	–	–
SB102-000	Intergovernmental processes	14 681 000	18.5	3.7
SB102-001	Enhanced support for established work programmes, including the NWP, NAPs and adaptation-related work on transparency and the global stocktake	1 850 000	1.6	0.5
SB102-002	Enhanced support for activities relating to the impact of the implementation of response measures and workshops on LT-LEDS	1 017 000	2.6	0.1
SB102-003	Enhanced support, engagement and outreach in support of the development of the biennial assessment and overview of climate finance flows, including in relation to Article 2, paragraph 1(c), of the Paris Agreement, and determination of the needs of developing countries	1 390 000	1.6	1.2
SB102-004	Full support for the technical reviews of national reports (including REDD+) under the MRV/transparency processes, and training of review experts	8 396 000	10.8	1.9
SB102-005	Enhanced support for the second periodic review under the Convention, the global stocktake, and research and systematic observation	564 000	–	–
SB102-006	Mandated climate action events at COP and annual updates and highlights of thematic and sectoral climate action through events, interviews and publications	1 128 000	2	–
SB102-012	Enhanced support for the intergovernmental process through the provision of authoritative, readily accessible and easily understandable audiovisual recordings	336 000	–	–
SB200-000	Constituted bodies	15 503 000	19.7	5.3
SB200-001	Support for the full extent of activities envisaged in the workplans of the AC, the FWG, the LEG and the WIM Executive Committee	4 717 000	3.4	1.8
SB200-002	Support for the full extent of activities envisaged in the workplans of the KCI and contingency for any institutional arrangements related to Article 6 of the Paris Agreement	3 172 000	8.7	1.5
SB200-003	Support for the full extent of activities envisaged in the workplans of the SCF, the TEC and the Paris Committee on Capacity-building	1 105 000	2	0.5
SB200-004	Support for developing countries to implement MRV and the ETF, including through the work of the CGE	5 919 000	4.7	1.5
SB200-007	Support for the full extent of activities of the compliance committees under the Kyoto Protocol and the Paris Agreement	590 000	1	–
SB300-000	Data and information management	10 286 000	12.4	2.5
SB300-001	Development and enhancement of adaptation-related data portals	875 000	1.7	0.7

Project number	Project/subproject	Resource requirements for 2022–2023		
		EUR	P staff	GS staff
SB300-002	Development and enhancement of mitigation-related data portals and data management systems, including an information portal on LT-LEDS and a contingency system for a corresponding adjustment under Article 6, paragraph 2, of the Paris Agreement	92 000	0.3	–
SB300-003	Development and enhancement of support for means of implementation data portals, in particular the finance, TT:CLEAR and capacity-building portals	553 000	0.8	0.9
SB300-004	Development of the information hub and related reporting and review systems and tools used under the ETF and streamlining of the existing data management systems and tools used under the current transparency arrangements	2 171 000	1.1	0.1
SB300-006-1	Enhancement of digital communication capabilities for effective engagement with Parties, non-Party stakeholders and the public	2 380 000	6	0.5
SB300-006-2	Participation in climate action globally is enabled, enhanced and recognized through the GCA portal	1 152 000	2	–
SB300-007	Enhancement of the elections portal and database	342 000	0.5	0.3
SB300-009	Enhancement and modernization of platforms and strengthening security of infrastructure and platforms	2 373 000		
SB300-012	Enhancement of the management of official business records, information and archives of the secretariat and the intergovernmental process	348 000	–	–
SB400-000	Enhanced engagement	19 502 000	24.4	5.5
SB400-001	Enhanced engagement with respect to climate change impacts, vulnerability and adaptation	221 000	0.4	–
SB400-002	Enhanced engagement of stakeholders through capacity-building to enhance regional action towards implementation of the Paris Agreement	7 932 000	8.9	1.1
SB400-003	Enhanced engagement with Parties and other stakeholders to strengthen the capacities of developing countries with respect to the implementation of NDCs and NAPs	2 060 000	0.6	1.4
SB400-004	Additional support and enhanced engagement for the development and implementation of the ETF	3 612 000	2.5	0.5
SB400-006-1	Digital communication campaigns for promoting achievements in the UNFCCC process; and multilingual content for the UNFCCC website, mobile app and social media	2 173 000	6	–
SB400-006-2	Catalysing and supporting climate action among Parties and non-Party stakeholders through sectoral partnerships, facilitation of climate action initiatives and support for new tools and standards to ensure alignment with UNFCCC process requirements	1 635 000	2	1.5
SB400-006-3	Facilitating observer engagement through planning and organizing side events, exhibits and Climate Action Studio interviews by Parties and observer organizations, including their live broadcasting and web posting	652 000	2	–
SB400-007	Enhanced engagement with and support of legislators and policymakers through information exchange and knowledge management with respect to climate change legislation	587 000	1	1
SB400-010	Enhanced engagement by the Executive Secretary and Deputy Executive Secretary in United Nations wide management and coordination activities	630 000	1	–
SB500-000	Oversight and management	1 811 000	1	1.4
SB500-007	Provision of institutional legal review and advice with respect to all activities and operations of the secretariat	434 000	1	0.4
SB500-009	Enhancement and modernization of infrastructure, networks and end-user equipment and productivity tools	791 000	–	–
SB500-012	Coordination of innovation activities and operational efficiency improvements	586 000	–	1
SB600-000	Cross-cutting (projects supporting multiple objectives)	1 815 000	4	1
SB600-006-1	Facilitating and supporting implementation of established processes and work related to ACE, including enhancing inclusive stakeholder engagement	772 000	2	–
SB600-006-2	Facilitating and supporting implementation of established processes and work related to gender, including enhancing inclusive stakeholder engagement	1 043 000	2	1
Total (including programme support costs)		68 520 000	86	24

Annexe VI

Budget conditionnel pour les services de conférence

[Anglais seulement]

1. To date, the costs of conference services (mainly interpretation at meetings, translation, reproduction and distribution of documents and related services) for up to two sessions of the Convention bodies annually have been covered by the United Nations Office at Geneva or other United Nations offices and financed from the regular budget of the United Nations adopted by the General Assembly. As in previous years, a contingency budget is submitted to the SBI to cover the cost of such services in the event that the General Assembly does not continue this practice.

2. The methodology used to calculate the costs of the conference services contingency is the same as that used in the 2020–2021 budget proposal. It is based on the assumption that the annual calendar of meetings of Convention bodies will include two sessional periods of two weeks each (with the sessions of the COP, the CMP and the CMA taking place during one of the sessional periods) and uses standard cost figures employed by the United Nations Office at Geneva for conference services. It is further envisaged that full conference services would be sought from the United Nations on a reimbursable basis to maintain the quality of translation and interpretation services. This means that no additional secretariat staff would be required. The contingency is also based on the assumption that the sessions of the COP, the CMP, the CMA and the subsidiary bodies would be accommodated within the conference services portfolio of services prevailing in past years.

3. The contingency for conference services in the biennium 2022–2023 would amount to EUR 7.6 million for interpretation, documentation and meetings services support. This includes programme support costs and the working capital reserve (see table below).

4. The COP, the CMP and the CMA rely on Parties to host their respective sessions,¹ taking on the portion of costs that exceeds those covered from secretariat funds and those borne by the United Nations as outlined in paragraph 2 above. In the event that no Party offers to host a session of the COP, the CMP and the CMA, rule 3 of the draft rules of procedure² foresees that the session would take place at the seat of the secretariat. Parties may wish to consider including an additional contingency in the budget to cover sessions of the governing bodies. However, this would constitute a significant resource requirement, in the order of several tens of millions of euros.

Resource requirements for the conference services contingency for 2022–2023

(Euros)

<i>Object of expenditure</i>	<i>2022</i>	<i>2023</i>	<i>Total 2022–2023</i>
Interpretation	1 149 094	1 183 567	2 332 661
Documentation			
Translation	1 014 435	1 044 868	2 059 303
Reproduction and distribution	779 935	803 333	1 583 268
Meetings services support	234 878	241 925	476 803
Subtotal	3 178 342	3 273 693	6 452 035
Overhead charge	413 185	425 580	838 765
Working capital reserve	298 097	8 943	307 040
Total	3 889 624	3 708 216	7 597 840

¹ This also holds for any additional sessions of the Convention, the Kyoto Protocol and the Paris Agreement bodies that Parties may decide to convene.

² FCCC/CP/1996/2.

Annexe VII

Barème indicatif des contributions des Parties à la Convention et à l'Accord de Paris pour l'exercice biennal 2022-2023

[Anglais seulement]

Party	United Nations scale of assessments for 2019-2021	Convention and Paris Agreement adjusted scale for 2022-2023	Zero nominal growth scenario		Zero real growth scenario	
			Contributions for 2022 (EUR)	Contributions for 2023 (EUR)	Contributions for 2022 (EUR)	Contributions for 2023 (EUR)
Afghanistan	0.007	0.007	1 768	1 768	1 853	1 847
Albania	0.008	0.008	2 020	2 020	2 118	2 111
Algeria	0.138	0.135	34 850	34 850	36 532	36 408
Andorra	0.005	0.005	1 263	1 263	1 324	1 319
Angola	0.010	0.010	2 525	2 525	2 647	2 638
Antigua and Barbuda	0.002	0.002	505	505	529	528
Argentina	0.915	0.892	231 068	231 068	242 222	241 401
Armenia	0.007	0.007	1 768	1 768	1 853	1 847
Australia	2.210	2.155	558 100	558 100	585 039	583 055
Austria	0.677	0.660	170 965	170 965	179 218	178 610
Azerbaijan	0.049	0.048	12 374	12 374	12 971	12 927
Bahamas	0.018	0.018	4 546	4 546	4 765	4 749
Bahrain	0.050	0.049	12 627	12 627	13 236	13 191
Bangladesh	0.010	0.010	2 525	2 525	2 647	2 638
Barbados	0.007	0.007	1 768	1 768	1 853	1 847
Belarus	0.049	0.048	12 374	12 374	12 971	12 927
Belgium	0.821	0.800	207 330	207 330	217 338	216 601
Belize	0.001	0.001	259	259	272	271
Benin	0.003	0.003	758	758	794	791
Bhutan	0.001	0.001	259	259	272	271
Bolivia (Plurinational State of)	0.016	0.016	4 041	4 041	4 236	4 221
Bosnia and Herzegovina	0.012	0.012	3 030	3 030	3 177	3 166
Botswana	0.014	0.014	3 535	3 535	3 706	3 694
Brazil	2.948	2.874	744 470	744 470	780 405	777 759
Brunei Darussalam	0.025	0.024	6 313	6 313	6 618	6 596
Bulgaria	0.046	0.045	11 617	11 617	12 177	12 136
Burkina Faso	0.003	0.003	758	758	794	791
Burundi	0.001	0.001	259	259	272	271
Cabo Verde	0.001	0.001	259	259	272	271
Cambodia	0.006	0.006	1 515	1 515	1 588	1 583
Cameroon	0.013	0.013	3 283	3 283	3 441	3 430
Canada	2.734	2.665	690 428	690 428	723 754	721 300
Central African Republic	0.001	0.001	259	259	272	271
Chad	0.004	0.004	1 010	1 010	1 059	1 055
Chile	0.407	0.397	102 781	102 781	107 743	107 377
China	12.005	11.704	3 031 669	3 031 669	3 178 007	3 167 230
Colombia	0.288	0.281	72 730	72 730	76 240	75 982
Comoros	0.001	0.001	259	259	272	271
Congo	0.006	0.006	1 515	1 515	1 588	1 583

<i>Party</i>	<i>United Nations scale of assessments for 2019-2021</i>	<i>Convention and Paris Agreement adjusted scale for 2022-2023</i>	<i>Zero nominal growth scenario</i>		<i>Zero real growth scenario</i>	
			<i>Contributions for 2022 (EUR)</i>	<i>Contributions for 2023 (EUR)</i>	<i>Contributions for 2022 (EUR)</i>	<i>Contributions for 2023 (EUR)</i>
Cook Island	0	0.001	259	259	272	271
Costa Rica	0.062	0.060	15 657	15 657	16 413	16 357
Côte d'Ivoire	0.013	0.013	3 283	3 283	3 441	3 430
Croatia	0.077	0.075	19 445	19 445	20 384	20 315
Cuba	0.080	0.078	20 203	20 203	21 178	21 106
Cyprus	0.036	0.035	9 091	9 091	9 530	9 498
Czechia	0.311	0.303	78 538	78 538	82 329	82 050
Democratic People's Republic of Korea	0.006	0.006	1 515	1 515	1 588	1 583
Democratic Republic of the Congo	0.010	0.010	2 525	2 525	2 647	2 638
Denmark	0.554	0.540	139 904	139 904	146 657	146 160
Djibouti	0.001	0.001	259	259	272	271
Dominica	0.001	0.001	259	259	272	271
Dominican Republic	0.053	0.052	13 384	13 384	14 030	13 983
Ecuador	0.080	0.078	20 203	20 203	21 178	21 106
Egypt	0.186	0.181	46 971	46 971	49 239	49 072
El Salvador	0.012	0.012	3 030	3 030	3 177	3 166
Equatorial Guinea	0.016	0.016	4 041	4 041	4 236	4 221
Eritrea	0.001	0.001	259	259	272	271
Estonia	0.039	0.038	9 849	9 849	10 324	10 289
Eswatini	0.002	0.002	505	505	529	528
Ethiopia	0.010	0.010	2 525	2 525	2 647	2 638
European Union	0	2.500	647 593	647 593	678 852	676 550
Fiji	0.003	0.003	758	758	794	791
Finland	0.421	0.410	106 317	106 317	111 449	111 071
France	4.427	4.316	1 117 967	1 117 967	1 171 932	1 167 957
Gabon	0.015	0.015	3 788	3 788	3 971	3 957
Gambia	0.001	0.001	259	259	272	271
Georgia	0.008	0.008	2 020	2 020	2 118	2 111
Germany	6.090	5.937	1 537 935	1 537 934	1 612 161	1 606 691
Ghana	0.015	0.015	3 788	3 788	3 971	3 957
Greece	0.366	0.357	92 427	92 427	96 889	96 560
Grenada	0.001	0.001	259	259	272	271
Guatemala	0.036	0.035	9 091	9 091	9 530	9 498
Guinea	0.003	0.003	758	758	794	791
Guinea-Bissau	0.001	0.001	259	259	272	271
Guyana	0.002	0.002	505	505	529	528
Haiti	0.003	0.003	758	758	794	791
Honduras	0.009	0.009	2 273	2 273	2 383	2 374
Hungary	0.206	0.201	52 022	52 022	54 533	54 348
Iceland	0.028	0.027	7 071	7 071	7 412	7 387
India	0.834	0.813	210 613	210 613	220 780	220 031
Indonesia	0.543	0.529	137 126	137 126	143 745	143 257
Iran (Islamic Republic of)	0.398	0.388	100 508	100 508	105 360	105 003
Iraq	0.129	0.126	32 577	32 577	34 149	34 034
Ireland	0.371	0.362	93 690	93 690	98 212	97 879
Israel	0.490	0.478	123 742	123 742	129 715	129 275

Party	United Nations scale of assessments for 2019-2021	Convention and Paris Agreement adjusted scale for 2022-2023	Zero nominal growth scenario		Zero real growth scenario	
			Contributions for 2022 (EUR)	Contributions for 2023 (EUR)	Contributions for 2022 (EUR)	Contributions for 2023 (EUR)
Italy	3.307	3.224	835 129	835 129	875 441	872 472
Jamaica	0.008	0.008	2 020	2 020	2 118	2 111
Japan	8.564	8.349	2 162 700	2 162 700	2 267 093	2 259 405
Jordan	0.021	0.020	5 303	5 303	5 559	5 540
Kazakhstan	0.178	0.174	44 951	44 951	47 121	46 961
Kenya	0.024	0.023	6 061	6 061	6 353	6 332
Kiribati	0.001	0.001	259	259	272	271
Kuwait	0.252	0.246	63 639	63 639	66 710	66 484
Kyrgyzstan	0.002	0.002	505	505	529	528
Lao People's Democratic Republic	0.005	0.005	1 263	1 263	1 324	1 319
Latvia	0.047	0.046	11 869	11 869	12 442	12 400
Lebanon	0.047	0.046	11 869	11 869	12 442	12 400
Lesotho	0.001	0.001	259	259	272	271
Liberia	0.001	0.001	259	259	272	271
Libya	0.030	0.029	7 576	7 576	7 942	7 915
Liechtenstein	0.009	0.009	2 273	2 273	2 383	2 374
Lithuania	0.071	0.069	17 930	17 930	18 795	18 732
Luxembourg	0.067	0.065	16 920	16 920	17 736	17 676
Madagascar	0.004	0.004	1 010	1 010	1 059	1 055
Malawi	0.002	0.002	505	505	529	528
Malaysia	0.341	0.332	86 114	86 114	90 271	89 965
Maldives	0.004	0.004	1 010	1 010	1 059	1 055
Mali	0.004	0.004	1 010	1 010	1 059	1 055
Malta	0.017	0.017	4 293	4 293	4 500	4 485
Marshall Islands	0.001	0.001	259	259	272	271
Mauritania	0.002	0.002	505	505	529	528
Mauritius	0.011	0.011	2 778	2 778	2 912	2 902
Mexico	1.292	1.260	326 274	326 274	342 023	340 863
Micronesia (Federated States of)	0.001	0.001	259	259	272	271
Monaco	0.011	0.011	2 778	2 778	2 912	2 902
Mongolia	0.005	0.005	1 263	1 263	1 324	1 319
Montenegro	0.004	0.004	1 010	1 010	1 059	1 055
Morocco	0.055	0.054	13 889	13 889	14 560	14 510
Mozambique	0.004	0.004	1 010	1 010	1 059	1 055
Myanmar	0.010	0.010	2 525	2 525	2 647	2 638
Namibia	0.009	0.009	2 273	2 273	2 383	2 374
Nauru	0.001	0.001	259	259	272	271
Nepal	0.007	0.007	1 768	1 768	1 853	1 847
Netherlands	1.356	1.322	342 436	342 436	358 965	357 748
New Zealand	0.291	0.284	73 487	73 487	77 035	76 773
Nicaragua	0.005	0.005	1 263	1 263	1 324	1 319
Niger	0.002	0.002	505	505	529	528
Nigeria	0.250	0.244	63 133	63 133	66 181	65 956
Niue	0	0.001	259	259	272	271
North Macedonia	0.007	0.007	1 768	1 768	1 853	1 847
Norway	0.754	0.735	190 411	190 411	199 602	198 925

<i>Party</i>	<i>United Nations scale of assessments for 2019-2021</i>	<i>Convention and Paris Agreement adjusted scale for 2022-2023</i>	<i>Zero nominal growth scenario</i>		<i>Zero real growth scenario</i>	
			<i>Contributions for 2022 (EUR)</i>	<i>Contributions for 2023 (EUR)</i>	<i>Contributions for 2022 (EUR)</i>	<i>Contributions for 2023 (EUR)</i>
Oman	0.115	0.112	29 041	29 041	30 443	30 340
Pakistan	0.115	0.112	29 041	29 041	30 443	30 340
Palau	0.001	0.001	259	259	272	271
Panama	0.045	0.044	11 364	11 364	11 913	11 872
Papua New Guinea	0.010	0.010	2 525	2 525	2 647	2 638
Paraguay	0.016	0.016	4 041	4 041	4 236	4 221
Peru	0.152	0.148	38 385	38 385	40 238	40 102
Philippines	0.205	0.200	51 769	51 769	54 268	54 084
Poland	0.802	0.782	202 532	202 532	212 308	211 588
Portugal	0.350	0.341	88 387	88 387	92 653	92 339
Qatar	0.282	0.275	71 215	71 215	74 652	74 399
Republic of Korea	2.267	2.210	572 494	572 494	600 129	598 093
Republic of Moldova	0.003	0.003	758	758	794	791
Romania	0.198	0.193	50 002	50 002	52 415	52 238
Russian Federation	2.405	2.345	607 344	607 344	636 660	634 501
Rwanda	0.003	0.003	758	758	794	791
Saint Kitts and Nevis	0.001	0.001	259	259	272	271
Saint Lucia	0.001	0.001	259	259	272	271
Saint Vincent and the Grenadines	0.001	0.001	259	259	272	271
Samoa	0.001	0.001	259	259	272	271
San Marino	0.002	0.002	505	505	529	528
Sao Tome and Principe	0.001	0.001	259	259	272	271
Saudi Arabia	1.172	1.143	295 970	295 970	310 256	309 204
Senegal	0.007	0.007	1 768	1 768	1 853	1 847
Serbia	0.028	0.027	7 071	7 071	7 412	7 387
Seychelles	0.002	0.002	505	505	529	528
Sierra Leone	0.001	0.001	259	259	272	271
Singapore	0.485	0.473	122 479	122 479	128 391	127 956
Slovakia	0.153	0.149	38 638	38 638	40 503	40 365
Slovenia	0.076	0.074	19 193	19 193	20 119	20 051
Solomon Islands	0.001	0.001	259	259	272	271
Somalia	0.001	0.001	259	259	272	271
South Africa	0.272	0.265	68 689	68 689	72 005	71 761
South Sudan	0.006	0.006	1 515	1 515	1 588	1 583
Spain	2.146	2.092	541 938	541 938	568 097	566 170
Sri Lanka	0.044	0.043	11 111	11 111	11 648	11 608
State of Palestine	0	0.008	2 020	2 020	2 118	2 111
Sudan	0.010	0.010	2 525	2 525	2 647	2 638
Suriname	0.005	0.005	1 263	1 263	1 324	1 319
Sweden	0.906	0.883	228 796	228 796	239 840	239 026
Switzerland	1.151	1.122	290 666	290 666	304 697	303 664
Syrian Arab Republic	0.011	0.011	2 778	2 778	2 912	2 902
Tajikistan	0.004	0.004	1 010	1 010	1 059	1 055
Thailand	0.307	0.299	77 528	77 528	81 270	80 995
Timor-Leste	0.002	0.002	505	505	529	528
Togo	0.002	0.002	505	505	529	528

<i>Party</i>	<i>United Nations scale of assessments for 2019-2021</i>	<i>Convention and Paris Agreement adjusted scale for 2022-2023</i>	<i>Zero nominal growth scenario</i>		<i>Zero real growth scenario</i>	
			<i>Contributions for 2022 (EUR)</i>	<i>Contributions for 2023 (EUR)</i>	<i>Contributions for 2022 (EUR)</i>	<i>Contributions for 2023 (EUR)</i>
Tonga	0.001	0.001	259	259	272	271
Trinidad and Tobago	0.040	0.039	10 101	10 101	10 589	10 553
Tunisia	0.025	0.024	6 313	6 313	6 618	6 596
Turkey	1.371	1.337	346 224	346 224	362 936	361 705
Turkmenistan	0.033	0.032	8 334	8 334	8 736	8 706
Tuvalu	0.001	0.001	259	259	272	271
Uganda	0.008	0.008	2 020	2 020	2 118	2 111
Ukraine	0.057	0.056	14 394	14 394	15 089	15 038
United Arab Emirates	0.616	0.601	155 561	155 561	163 070	162 517
United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland	4.567	4.452	1 153 322	1 153 322	1 208 993	1 204 893
United Republic of Tanzania	0.010	0.010	2 525	2 525	2 647	2 638
United States of America	22.000	21.448	5 555 745	5 555 745	5 823 920	5 804 170
Uruguay	0.087	0.085	21 970	21 970	23 031	22 953
Uzbekistan	0.032	0.031	8 081	8 081	8 471	8 442
Vanuatu	0.001	0.001	259	259	272	271
Venezuela (Bolivarian Republic of)	0.728	0.710	183 845	183 845	192 719	192 065
Viet Nam	0.077	0.075	19 445	19 445	20 384	20 315
Yemen	0.010	0.010	2 525	2 525	2 647	2 638
Zambia	0.009	0.009	2 273	2 273	2 383	2 374
Zimbabwe	0.005	0.005	1 263	1 263	1 324	1 319
Total	100.000	100.000	25 903 714	25 903 713	27 154 085	27 061 996

Annexe VIII

Barème indicatif des contributions des Parties au Protocole de Kyoto pour l'exercice biennal 2022-2023

[Anglais seulement]

Party	United Nations scale of assessments for 2019-2021	Kyoto Protocol adjusted scale for 2022-2023	Zero nominal growth scenario		Zero real growth scenario	
			Contributions for 2022 (EUR)	Contributions for 2023 (EUR)	Contributions for 2022 (EUR)	Contributions for 2023 (EUR)
Afghanistan	0.007	0.009	290	290	304	303
Albania	0.008	0.010	332	332	348	347
Algeria	0.138	0.179	5 725	5 725	6 001	5 981
Angola	0.010	0.013	415	415	435	433
Antigua and Barbuda	0.002	0.003	83	83	87	87
Argentina	0.915	1.186	37 957	37 957	39 789	39 654
Armenia	0.007	0.009	290	290	304	303
Australia	2.210	2.863	91 676	91 676	96 102	95 776
Austria	0.677	0.877	28 084	28 084	29 439	29 339
Azerbaijan	0.049	0.063	2 033	2 033	2 131	2 124
Bahamas	0.018	0.023	747	747	783	780
Bahrain	0.050	0.065	2 074	2 074	2 174	2 167
Bangladesh	0.010	0.013	415	415	435	433
Barbados	0.007	0.009	290	290	304	303
Belarus	0.049	0.063	2 033	2 033	2 131	2 124
Belgium	0.821	1.064	34 057	34 057	35 701	35 580
Belize	0.001	0.001	32	32	34	33
Benin	0.003	0.004	124	124	130	130
Bhutan	0.001	0.001	32	32	34	33
Bolivia (Plurinational State of)	0.016	0.021	664	664	696	693
Bosnia and Herzegovina	0.012	0.016	498	498	522	520
Botswana	0.014	0.018	581	581	609	607
Brazil	2.948	3.820	122 291	122 291	128 194	127 759
Brunei Darussalam	0.025	0.032	1 037	1 037	1 087	1 083
Bulgaria	0.046	0.060	1 908	1 908	2 000	1 994
Burkina Faso	0.003	0.004	124	124	130	130
Burundi	0.001	0.001	32	32	34	33
Cabo Verde	0.001	0.001	32	32	34	33
Cambodia	0.006	0.008	249	249	261	260
Cameroon	0.013	0.017	539	539	565	563
Central African Republic	0.001	0.001	32	32	34	33
Chad	0.004	0.005	166	166	174	173
Chile	0.407	0.527	16 883	16 883	17 698	17 638
China	12.005	15.555	497 998	497 998	522 036	520 266
Colombia	0.288	0.373	11 947	11 947	12 524	12 481
Comoros	0.001	0.001	32	32	34	33
Congo	0.006	0.008	249	249	261	260
Cook Island	0	0.001	32	32	34	33
Costa Rica	0.062	0.080	2 572	2 572	2 696	2 687
Côte d'Ivoire	0.013	0.017	539	539	565	563

Party	United Nations scale of assessments for 2019-2021	Kyoto Protocol adjusted scale for 2022-2023	Zero nominal growth scenario		Zero real growth scenario	
			Contributions for 2022 (EUR)	Contributions for 2023 (EUR)	Contributions for 2022 (EUR)	Contributions for 2023 (EUR)
Croatia	0.077	0.100	3 194	3 194	3 348	3 337
Cuba	0.080	0.104	3 319	3 319	3 479	3 467
Cyprus	0.036	0.047	1 493	1 493	1 565	1 560
Czechia	0.311	0.403	12 901	12 901	13 524	13 478
Democratic People's Republic of Korea	0.006	0.008	249	249	261	260
Democratic Republic of the Congo	0.010	0.013	415	415	435	433
Denmark	0.554	0.718	22 981	22 981	24 091	24 009
Djibouti	0.001	0.001	32	32	34	33
Dominica	0.001	0.001	32	32	34	33
Dominican Republic	0.053	0.069	2 199	2 199	2 305	2 297
Ecuador	0.080	0.104	3 319	3 319	3 479	3 467
Egypt	0.186	0.241	7 716	7 716	8 088	8 061
El Salvador	0.012	0.016	498	498	522	520
Equatorial Guinea	0.016	0.021	664	664	696	693
Eritrea	0.001	0.001	32	32	34	33
Estonia	0.039	0.051	1 618	1 618	1 696	1 690
Eswatini	0.002	0.003	83	83	87	87
Ethiopia	0.010	0.013	415	415	435	433
European Union	0	2.500	80 040	80 040	83 903	83 619
Fiji	0.003	0.004	124	124	130	130
Finland	0.421	0.545	17 464	17 464	18 307	18 245
France	4.427	5.736	183 643	183 643	192 508	191 855
Gabon	0.015	0.019	622	622	652	650
Gambia	0.001	0.001	32	32	34	33
Georgia	0.008	0.010	332	332	348	347
Germany	6.090	7.891	252 627	252 626	264 818	263 922
Ghana	0.015	0.019	622	622	652	650
Greece	0.366	0.474	15 183	15 183	15 915	15 862
Grenada	0.001	0.001	32	32	34	33
Guatemala	0.036	0.047	1 493	1 493	1 565	1 560
Guinea	0.003	0.004	124	124	130	130
Guinea-Bissau	0.001	0.001	32	32	34	33
Guyana	0.002	0.003	83	83	87	87
Haiti	0.003	0.004	124	124	130	130
Honduras	0.009	0.012	373	373	391	390
Hungary	0.206	0.267	8 545	8 545	8 958	8 928
Iceland	0.028	0.036	1 162	1 162	1 218	1 213
India	0.834	1.081	34 596	34 596	36 266	36 143
Indonesia	0.543	0.704	22 525	22 525	23 612	23 532
Iran (Islamic Republic of)	0.398	0.516	16 510	16 510	17 307	17 248
Iraq	0.129	0.167	5 351	5 351	5 610	5 591
Ireland	0.371	0.481	15 390	15 390	16 133	16 078
Israel	0.490	0.635	20 326	20 326	21 308	21 235
Italy	3.307	4.285	137 183	137 183	143 805	143 317
Jamaica	0.008	0.010	332	332	348	347
Japan	8.564	11.096	355 257	355 257	372 405	371 142

<i>Party</i>	<i>United Nations scale of assessments for 2019-2021</i>	<i>Kyoto Protocol adjusted scale for 2022-2023</i>	<i>Zero nominal growth scenario</i>		<i>Zero real growth scenario</i>	
			<i>Contributions for 2022 (EUR)</i>	<i>Contributions for 2023 (EUR)</i>	<i>Contributions for 2022 (EUR)</i>	<i>Contributions for 2023 (EUR)</i>
Jordan	0.021	0.027	871	871	913	910
Kazakhstan	0.178	0.231	7 384	7 384	7 740	7 714
Kenya	0.024	0.031	996	996	1 044	1 040
Kiribati	0.001	0.001	32	32	34	33
Kuwait	0.252	0.327	10 454	10 454	10 958	10 921
Kyrgyzstan	0.002	0.003	83	83	87	87
Lao People's Democratic Republic	0.005	0.006	207	207	217	217
Latvia	0.047	0.061	1 950	1 950	2 044	2 037
Lebanon	0.047	0.061	1 950	1 950	2 044	2 037
Lesotho	0.001	0.001	32	32	34	33
Liberia	0.001	0.001	32	32	34	33
Libya	0.030	0.039	1 244	1 244	1 305	1 300
Liechtenstein	0.009	0.012	373	373	391	390
Lithuania	0.071	0.092	2 945	2 945	3 087	3 077
Luxembourg	0.067	0.087	2 779	2 779	2 913	2 904
Madagascar	0.004	0.005	166	166	174	173
Malawi	0.002	0.003	83	83	87	87
Malaysia	0.341	0.442	14 146	14 146	14 828	14 778
Maldives	0.004	0.005	166	166	174	173
Mali	0.004	0.005	166	166	174	173
Malta	0.017	0.022	705	705	739	737
Marshall Islands	0.001	0.001	32	32	34	33
Mauritania	0.002	0.003	83	83	87	87
Mauritius	0.011	0.014	456	456	478	477
Mexico	1.292	1.674	53 595	53 595	56 183	55 992
Micronesia (Federated States of)	0.001	0.001	32	32	34	33
Monaco	0.011	0.014	456	456	478	477
Mongolia	0.005	0.006	207	207	217	217
Montenegro	0.004	0.005	166	166	174	173
Morocco	0.055	0.071	2 282	2 282	2 392	2 384
Mozambique	0.004	0.005	166	166	174	173
Myanmar	0.010	0.013	415	415	435	433
Namibia	0.009	0.012	373	373	391	390
Nauru	0.001	0.001	32	32	34	33
Nepal	0.007	0.009	290	290	304	303
Netherlands	1.356	1.757	56 250	56 250	58 966	58 766
New Zealand	0.291	0.377	12 071	12 071	12 654	12 611
Nicaragua	0.005	0.006	207	207	217	217
Niger	0.002	0.003	83	83	87	87
Nigeria	0.250	0.324	10 371	10 371	10 871	10 834
Niue	0	0.001	32	32	34	33
North Macedonia	0.007	0.009	290	290	304	303
Norway	0.754	0.977	31 278	31 278	32 788	32 676
Oman	0.115	0.149	4 770	4 770	5 001	4 984
Pakistan	0.115	0.149	4 770	4 770	5 001	4 984
Palau	0.001	0.001	32	32	34	33
Panama	0.045	0.058	1 867	1 867	1 957	1 950

Party	United Nations scale of assessments for 2019-2021	Kyoto Protocol adjusted scale for 2022-2023	Zero nominal growth scenario		Zero real growth scenario	
			Contributions for 2022 (EUR)	Contributions for 2023 (EUR)	Contributions for 2022 (EUR)	Contributions for 2023 (EUR)
Papua New Guinea	0.010	0.013	415	415	435	433
Paraguay	0.016	0.021	664	664	696	693
Peru	0.152	0.197	6 305	6 305	6 610	6 587
Philippines	0.205	0.266	8 504	8 504	8 914	8 884
Poland	0.802	1.039	33 269	33 269	34 875	34 757
Portugal	0.350	0.453	14 519	14 519	15 220	15 168
Qatar	0.282	0.365	11 698	11 698	12 263	12 221
Republic of Korea	2.267	2.937	94 041	94 041	98 580	98 246
Republic of Moldova	0.003	0.004	124	124	130	130
Romania	0.198	0.257	8 214	8 214	8 610	8 581
Russian Federation	2.405	3.116	99 766	99 766	104 581	104 227
Rwanda	0.003	0.004	124	124	130	130
Saint Kitts and Nevis	0.001	0.001	32	32	34	33
Saint Lucia	0.001	0.001	32	32	34	33
Saint Vincent and the Grenadines	0.001	0.001	32	32	34	33
Samoa	0.001	0.001	32	32	34	33
San Marino	0.002	0.003	83	83	87	87
Sao Tome and Principe	0.001	0.001	32	32	34	33
Saudi Arabia	1.172	1.519	48 618	48 618	50 964	50 791
Senegal	0.007	0.009	290	290	304	303
Serbia	0.028	0.036	1 162	1 162	1 218	1 213
Seychelles	0.002	0.003	83	83	87	87
Sierra Leone	0.001	0.001	32	32	34	33
Singapore	0.485	0.628	20 119	20 119	21 090	21 019
Slovakia	0.153	0.198	6 347	6 347	6 653	6 631
Slovenia	0.076	0.098	3 153	3 153	3 305	3 294
Solomon Islands	0.001	0.001	32	32	34	33
Somalia	0.001	0.001	32	32	34	33
South Africa	0.272	0.352	11 283	11 283	11 828	11 788
Spain	2.146	2.781	89 022	89 022	93 319	93 002
Sri Lanka	0.044	0.057	1 825	1 825	1 913	1 907
Sudan	0.010	0.013	415	415	435	433
Suriname	0.005	0.006	207	207	217	217
Sweden	0.906	1.174	37 583	37 583	39 397	39 264
Switzerland	1.151	1.491	47 746	47 746	50 051	49 881
Syrian Arab Republic	0.011	0.014	456	456	478	477
Tajikistan	0.004	0.005	166	166	174	173
Thailand	0.307	0.398	12 735	12 735	13 350	13 305
Timor-Leste	0.002	0.003	83	83	87	87
Togo	0.002	0.003	83	83	87	87
Tonga	0.001	0.001	32	32	34	33
Trinidad and Tobago	0.040	0.052	1 659	1 659	1 739	1 733
Tunisia	0.025	0.032	1 037	1 037	1 087	1 083
Turkey	1.371	1.776	56 873	56 873	59 618	59 416
Turkmenistan	0.033	0.043	1 369	1 369	1 435	1 430
Tuvalu	0.001	0.001	32	32	34	33
Uganda	0.008	0.010	332	332	348	347

<i>Party</i>	<i>United Nations scale of assessments for 2019-2021</i>	<i>Kyoto Protocol adjusted scale for 2022-2023</i>	<i>Zero nominal growth scenario</i>		<i>Zero real growth scenario</i>	
			<i>Contributions for 2022 (EUR)</i>	<i>Contributions for 2023 (EUR)</i>	<i>Contributions for 2022 (EUR)</i>	<i>Contributions for 2023 (EUR)</i>
Ukraine	0.057	0.074	2 365	2 365	2 479	2 470
United Arab Emirates	0.616	0.798	25 553	25 553	26 787	26 696
United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland	4.567	5.917	189 451	189 451	198 596	197 922
United Republic of Tanzania	0.010	0.013	415	415	435	433
Uruguay	0.087	0.113	3 609	3 609	3 783	3 770
Uzbekistan	0.032	0.041	1 327	1 327	1 392	1 387
Vanuatu	0.001	0.001	32	32	34	33
Venezuela (Bolivarian Republic of)	0.728	0.943	30 199	30 199	31 657	31 550
Viet Nam	0.077	0.100	3 194	3 194	3 348	3 337
Yemen	0.010	0.013	415	415	435	433
Zambia	0.009	0.012	373	373	391	390
Zimbabwe	0.005	0.006	207	207	217	217
Total	72.255	100.000	3 201 583	3 201 582	3 356 134	3 344 730